

HISTOIRE POSTALE DE PÉZENAS

DES ORIGINES À 1876

René MARTIN

Seigneurie royale à partir de 1262, PÉZENAS doit sa fortune au double rôle politique et économique qu'elle a été amenée à jouer jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La tenue régulière de ses foires, qui ont attiré Jacques Cœur, a été un facteur important de développement. S'y ajoutèrent, depuis 1456 et pendant plus de deux siècles, avec la présence des ducs de Montmorency et des princes de Conti, Gouverneurs du Languedoc, les sessions des Etats Généraux et les séjours de Molière entre 1650 et 1656.



26 février 1643 : lettre adressée au Syndic du diocèse d'ALBI, qui siège aux Etats Généraux du Languedoc réunis à PÉZENAS. Cette lettre est fermée avec des soies noires et des cachets de cire armoriés.

Lors de la création du département de l'Hérault, PÉZENAS est devenue chef-lieu de canton de l'arrondissement de BÉZIERS. Cité essentiellement viticole, elle conserve de magnifiques hôtels particuliers restés intacts depuis le 17^{ème} siècle.

PLAN

I. Sous l'Ancien Régime

I-1	le relais de Poste	3
I-2	lettres acheminées par porteur	4
I-3	les marques manuscrites	5
I-4	les marques linéaires	11

II. 1792 – 1830 : les marques à numéro

II-1	lettres en port dû	18
II-2	lettres en port payé	23
II-3	lettres en déboursé	25
II-4	lettres en franchise	29

III. 1830 – 1848 : les timbres à date

IV. La Poste rurale et locale

IV-1	le décime rural	33
IV-2	les boîtes rurales	36
IV-3	le tarif local	44

V. 1849 – 1876

V-1	les lettres affranchies	45
V-2	les lettres non affranchies	54

VI. Les bureaux de Distribution

VII. La Poste ferroviaire

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Michèle Chauvet : Introduction à l'histoire postale des origines à 1849 (Ed. 2002)

Louis Lenain : La Poste de l'ancienne France (Ed. 1993)

Jean et Vincent Pothion : Catalogue des marques postales linéaires de France

Jean-Paul Alexandre : Dictionnaire des timbres et griffes standard des Postes (1996)

U.T.T. de Montpellier : La Poste aux chevaux dans l'Hérault (Ed. 1998)

Jean-François Gleizes : La poste rurale dans l'Hérault (Ed. 1998)

Les Amis de Pézenas : Etudes sur Pézenas et sa région. Bulletin N° 3 (1976)

Roger Wallart : Etude sur les déboursés . Feuilles Marcophiles (supplément au N°262)

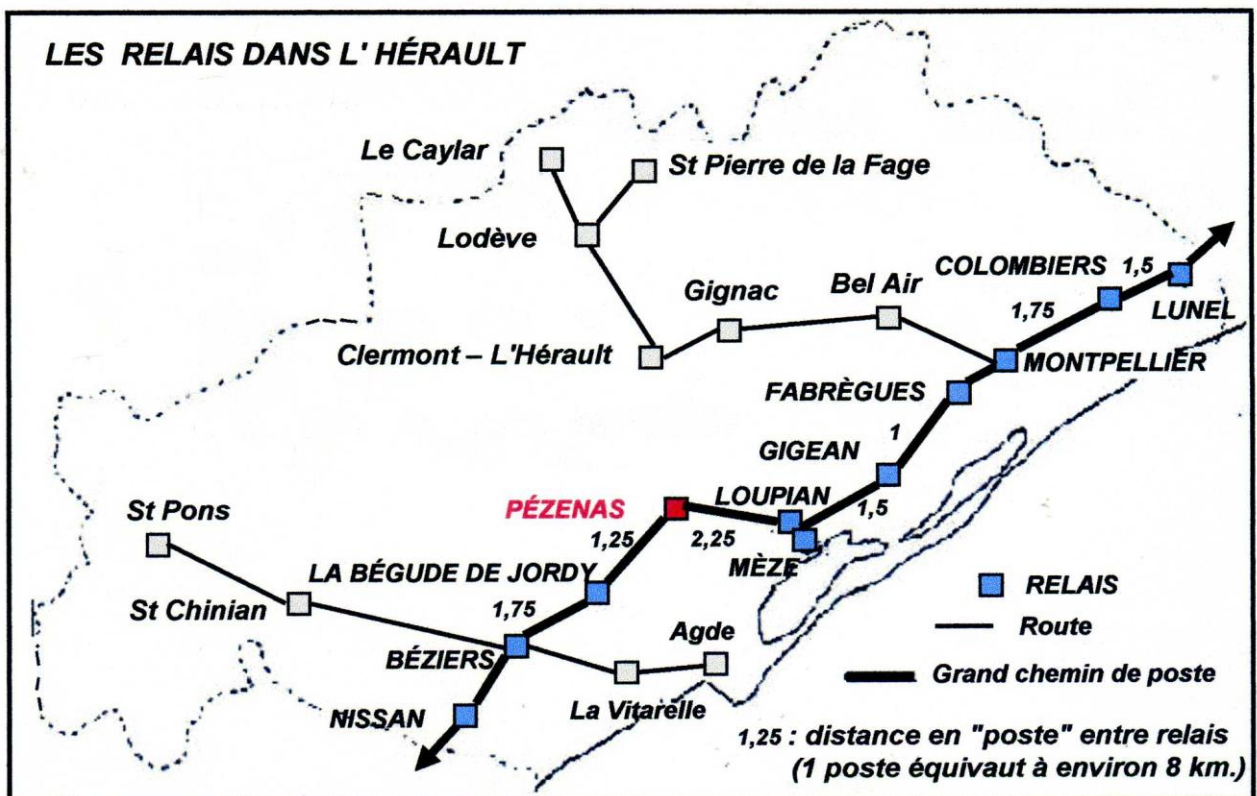
I. SOUS L'ANCIEN RÉGIME

I.1 LE RELAIS DE POSTE

La Poste aux Lettres, créée au début du 17^{ème} siècle, était chargée de la collecte, du transport et de la distribution des correspondances. Elle s'appuyait sur la Poste aux Chevaux, qui exploitait les routes de poste et fournissait tous les moyens de transport. Ces routes étaient jalonnées de relais. Le Maître de Poste, qui les dirigeait, possédait un nombre suffisant de chevaux, pour assurer des montures fraîches.

Dans le Bas-Languedoc, les relais étaient situés sur " le grand chemin de poste" qui suivait le tracé de la Voie Domitienne construite par les Romains pour relier l'Italie à l'Espagne.

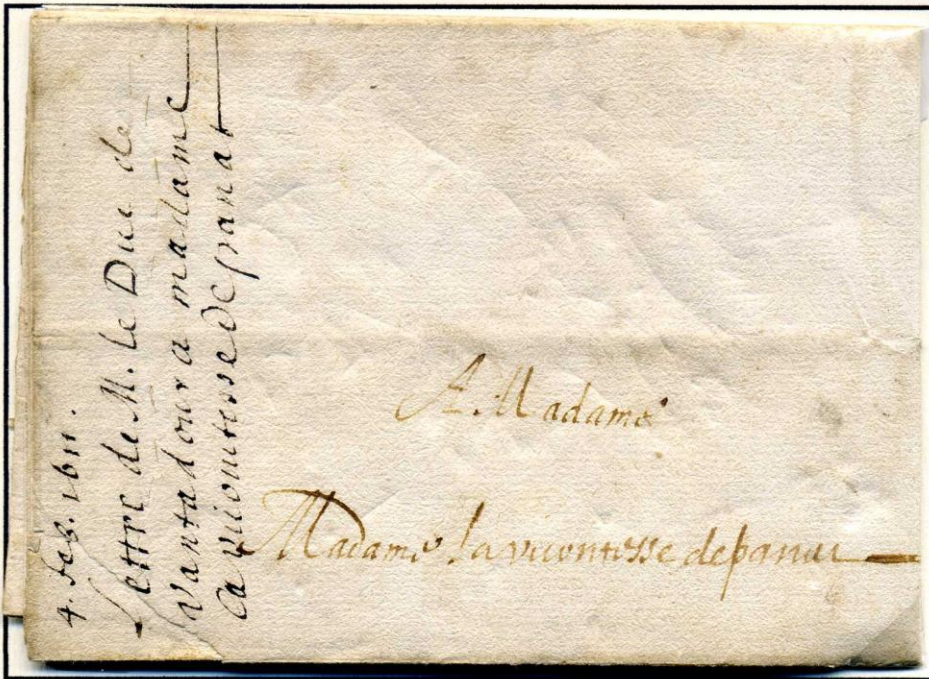
Les premiers relais de poste furent créés en 1506 à Montpellier et Béziers par le roi Louis XII. Ils vont se multiplier à la fin du 16^{ème} siècle et au début du 17^{ème} siècle : celui de Pézenas sera ouvert en 1609.



Le relais de Pézenas coexistait avec celui de St-Thibéry, mais le " grand chemin de poste" abandonnera la voie littorale par St-Thibéry au profit de Pézenas pour desservir la ville où se réunissaient régulièrement les États Généraux du Languedoc. Il possédait 24 chevaux et correspondait avec celui de la Bégude de Jordy à 10 km et celui de Loupian (transféré à Méze en 1755) à 18 km environ.

I.2 LETTRES ACHEMINÉES PAR PORTEUR

Au 17^{ème} siècle, le service postal se met progressivement en place avec l'acheminement des correspondances par les Courriers de la Poste aux Lettres, mais beaucoup de lettres sont acheminées par porteurs ou messagers privés.



4 février 1611 : lettre de PÉZENAS, adressée par Monsieur le duc de Vantadour à Madame la vicomtesse de Panat.

Ce porteur qui m'a rendu votre Lettre vous témoignera
Ce porteur qui m'a rendu votre lettre vous témoignera



26 décembre 1655 : lettre de PÉZENAS, fermée avec des soies bleu ciel et des cachets de cire armoriés, adressée par porteur aux consuls de la ville d' ALBI.

Il demandera de donner à ce porteur votre réponse qui a ordre de l'attendre...

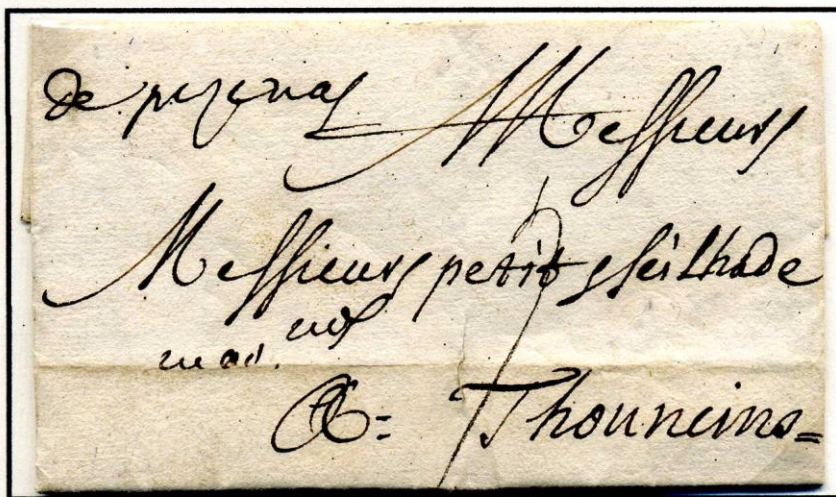
.... de donner à ce porteur votre réponse qui a ordre de l'attendre...

I.3 MARQUES MANUSCRITES

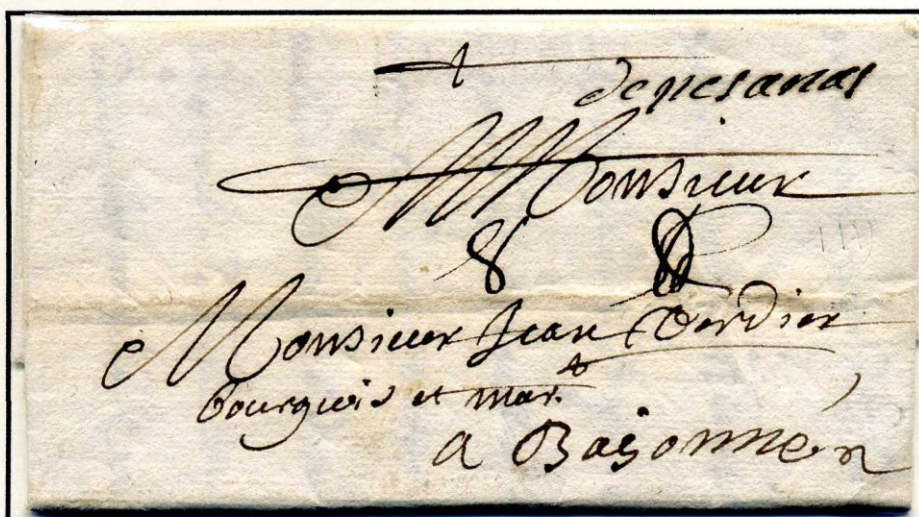
LETTRES EN PORT DÛ

Au début du 18^{ème} siècle vont apparaître les premières marques postales indiquant le nom du bureau de poste. D'abord manuscrites, elles sont accompagnées du montant de la taxe acquittée par le destinataire, quand la lettre était en port dû, ce qui était le plus souvent le cas. À PÉZENAS, la première marque connue à ce jour date de 1694.

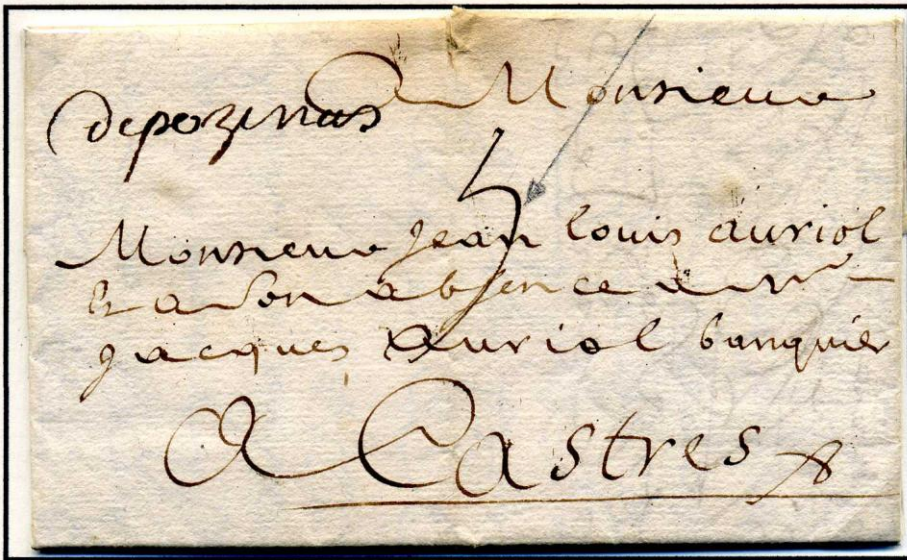
Marque " de pezenas "



Lettre de PÉZENAS du 28 juin 1702 pour THONNEINS, taxée à 4 sols, d'après le tarif de 1673 pour une distance comprise entre 60 et 80 lieues.



Lettre de PÉZENAS du 10 octobre 1694 pour BAYONNE, taxée à 8 sols, suivant le tarif de 1673 pour une lettre double au-delà de 80 lieues.



Lettre de PÉZENAS du 18 novembre 1711 pour CASTRES, taxée à 5 sols avec le tarif de 1704 pour une distance comprise entre 40 et 60 lieues.

Au 18^{ème} siècle, il était fréquent que l'expéditeur inscrive lui-même le nom du bureau de départ. Cette indication devant servir au contrôle de la taxe, le postier la trouvait en général suffisante et la lettre pouvait suivre son cours normal.

Marque " pezenas "



Lettre de PÉZENAS du 5 avril 1750 pour TOULOUSE, taxée à 4 sols : tarif de 1704 pour une distance comprise entre 20 et 40 lieues. La marque a été écrite par l'expéditeur.



Lettre de PÉZENAS du 12 mai 1763 pour St ESPRIT, taxée à 6 sols : tarif de 1759 pour une lettre simple parcourant une distance comprise entre 20 et 40 lieues.

Quand une lettre transitait par un bureau, la taxe totale était la somme de la taxe de la ville d'origine à ce bureau et de la taxe de ce bureau jusqu'à destination.



Lettre de PÉZENAS du 20 novembre 1759 pour GRENOBLE, taxée à 13 sols : taxe de PÉZENAS à MONTPELLIER + taxe de MONTPELLIER à GRENOBLE.

LETTRE EN PORT PAYÉ

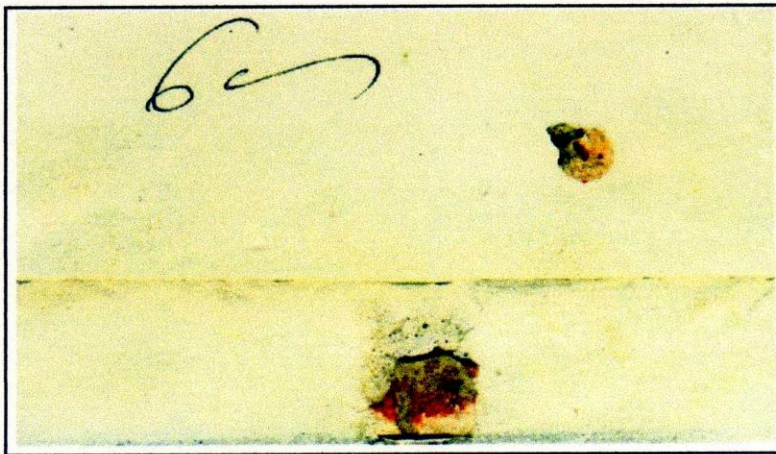
Dans le cas, relativement rare, où le port était payé par l'expéditeur, la lettre était affranchie au bureau de Direction. Elle recevait la marque du bureau et une mention spéciale indiquant que le port, dont le montant était inscrit au verso, avait été payé.

Marque manuscrite du bureau



franc

Lettre de PÉZENAS du 31 juillet 1742 pour BEUCAIRE avec l'indication manuelle de **port payé " franc "** et la mention particulière : "... recommandé à M. le Directeur de poste de Beaucaire de faire remettre à la diligence à".



Échelle 0,8

Verso de la lettre avec l'indication du montant du port de 6 sols, d'après le tarif de 1704 pour une lettre simple parcourant une distance comprise entre 60 et 80 lieues.

LETTRE EN DÉBOURSÉ

Quand la lettre ne pouvait pas être distribuée (destinataire inconnu, fausse direction, changement d'adresse ...) et donc la taxe non perçue, elle passait par un bureau, dit « des déboursés », qui apposait sa marque " *deb de ...* " au dos. Il était alors fait détaxe au Directeur du bureau en annotant le registre de recettes.



Marque manuscrite " **Deb de Pezenas** " sur lettre du 20 novembre 1791.



Échelle 0,8

Sur le recto de la lettre, on voit qu'elle est partie de BÉZIERS (marque linéaire au tampon), pour AGDE et non pour PÉZENAS. Il s'agit donc d'un déboursé pour fausse direction.

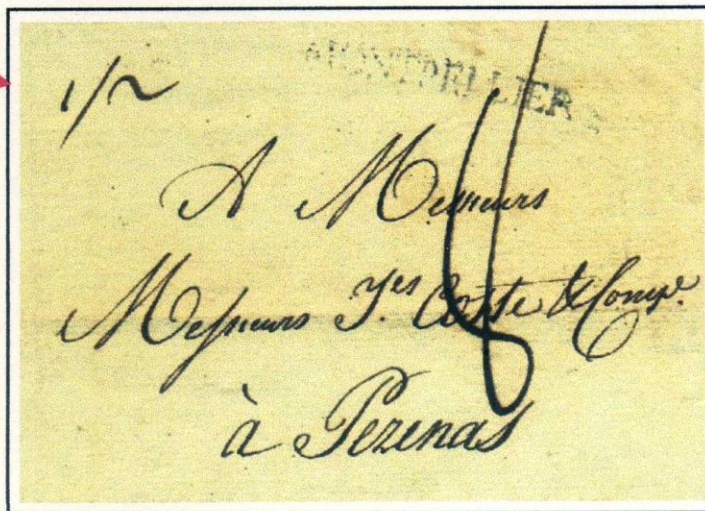
MARQUE D'ARRIVÉE

Sous l'Ancien Régime, certains bureaux ont indiqué à la main la date d'arrivée au dos de la lettre. Il s'agissait d'une initiative locale, comme ce fut le cas à PÉZENAS.



Marque d'arrivée du 24 octobre 1790 à Pézenas, inscrite par le Directeur des Postes.

½ once



Échelle 0,8

Recto de la lettre datée du 21 octobre à MONTPELLIER et taxée à 8 sols.

La lettre a été considérée comme paquet et taxée comme tel. Le tarif de 1759 prévoit un montant de 16 sols par once pour une distance inférieure à 20 lieues. La lettre pesant ½ once, la taxe est donc de 8 sols.

I.4 MARQUES LINÉAIRES

Pour remplacer les inscriptions manuscrites, certains Directeurs ont eu l'idée de se faire fabriquer un cachet. Des cachets de fabrication locale sont donc apparus dès la fin du 17^{ème} siècle. Mais il n'existe aucune décision d'application de ce nouveau type de timbrage, malgré un projet d'Instruction du 3 mars 1749, obligeant les Directeurs à se faire fabriquer un tampon.

À PÉZENAS, la première marque linéaire connue date de 1719. Jusqu'en 1791, ce bureau utilisera 6 marques différentes, caractérisées par leurs longueur et hauteur exprimées en mm. Les dates d'utilisation indiquées sont les dernières dates connues à ce jour sur documents existants.

LETTRES EN PORT DÛ

1719 – 1734 : Marque PEZEN 20 x 3,5 mm.

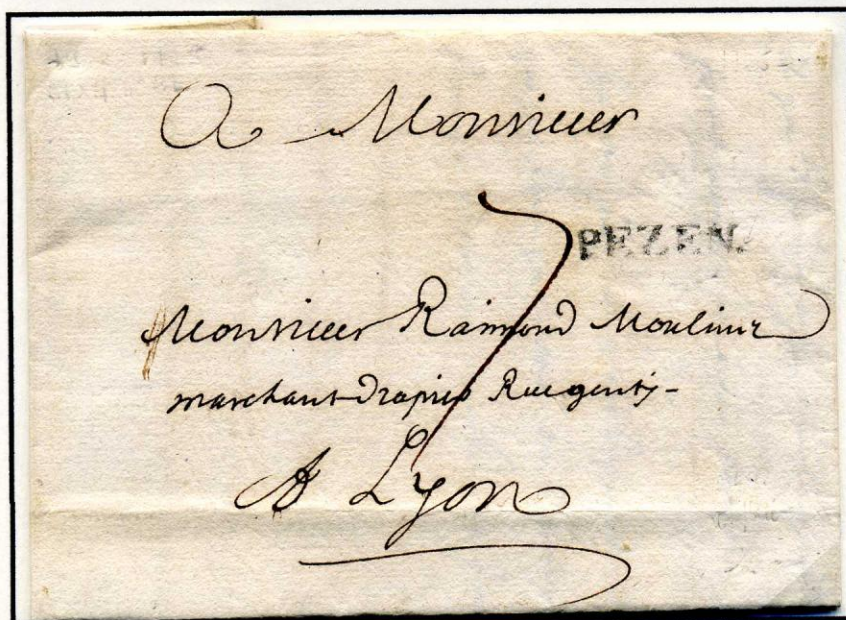


← Marque inversée

Lettre de PÉZENAS du 4 octobre 1722 pour LYON, taxée à 7 sols, en fonction du tarif de 1704 pour une lettre simple parcourant une distance comprise entre 80 et 100 lieues.

Cette marque, frappée à l'envers, est en abrégé et est la plus petite marque utilisée.

La marque " PEZEN " se rencontre également suivie d'un point.



C

Marque " PEZEN. " sur lettre de PÉZENAS du 19 février 1725 pour LYON, taxée à 7 sols.

1731 – 1764 : Marque PEZEN 26 x 4,5 mm.



Lettre de BALARUC du 12 septembre 1759, déposée au bureau de PÉZENAS, pour MARSEILLE, taxée à 9 sols, d'après le tarif de 1759, pour une distance comprise entre 60 et 80 lieues.

1765 – 1775 : Marque PEZENAS 31 x 4 mm.



Lettre de PÉZENAS du 29 octobre 1767 pour St HYPOLYTE, taxée à 8 sols, en fonction du tarif de 1759 pour une lettre simple parcourant une distance comprise entre 60 et 80 lieues.



Lettre du 24 août 1768 pour TOULOUSE, taxée à 12 sols : tarif de 1759 pour une lettre considérée comme un paquet et donc taxée au poids. Pesant ½ once, et parcourant une distance comprise entre 40 et 60 lieues, le montant de la taxe est de 12 sols.

1776 – 1780 : Marque PEZENAS 23 x 3,5 mm.



Lettre du 18 février 1777 pour La SALVETAT, taxée à 6 sols : tarif de 1759 pour une lettre simple et une distance comprise entre 20 et 40 lieues.



Lettre du 16 juillet 1776 pour La SALVETAT, taxée à 8 sols. La lettre a été taxée comme un paquet de poids $\frac{1}{2}$ once. La distance étant inférieure à 20 lieues, le tarif de 1759 prévoit dans ce cas un montant de 16 sols par once.

1778– 1786 : Marque PEZENAS 24 x 4,5 mm.



Lettre du 28 juillet 1781 pour BORDEAUX, taxée à 9 sols : tarif de 1759 pour une lettre simple et une distance comprise entre 80 et 100 lieues.

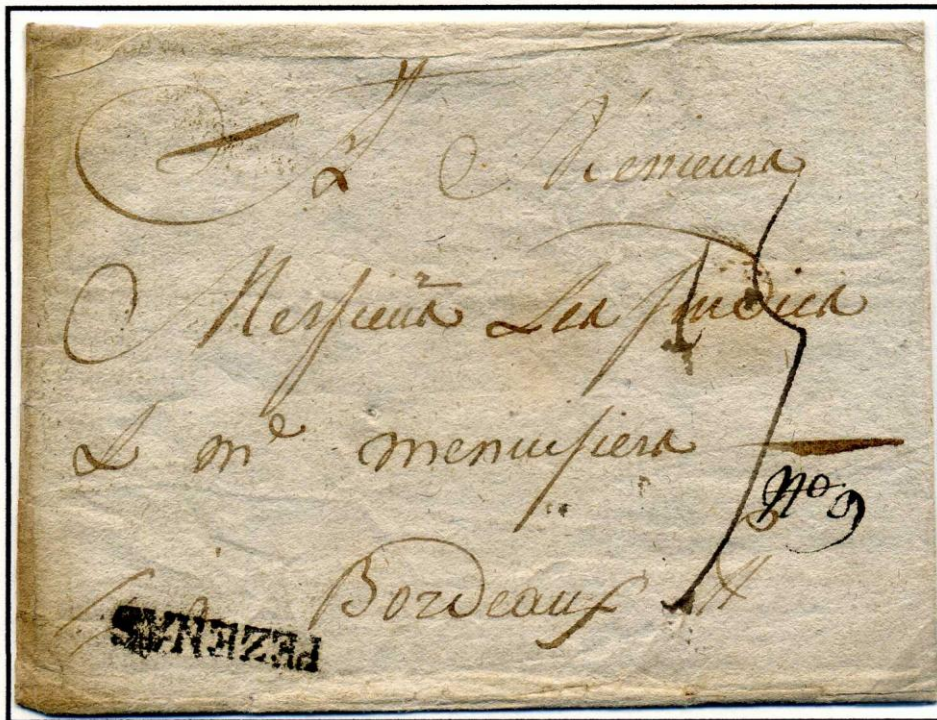


Lettre du 6 mai 1781 pour PARIS, taxée à 10 sols. Pour les lettres destinées à Paris, le tarif de 1759 prévoyait une taxe de 10 sols pour toutes les lettres en provenance du futur département de l'Hérault.

1786 – 1791 : Marque PEZENAS 26,5 x 5 mm.



**Lettre du 21 septembre 1789 pour TOULOUSE, taxée à 6 sols :
tarif de 1759 pour une distance comprise entre 20 et 40 lieues.**



**Lettre pour BORDEAUX, taxée à 15 sols. La lettre a transité par Toulouse, d'où le
double port : 8 sols pour Pézenas – Toulouse et 7 sols pour Toulouse-Bordeaux.**

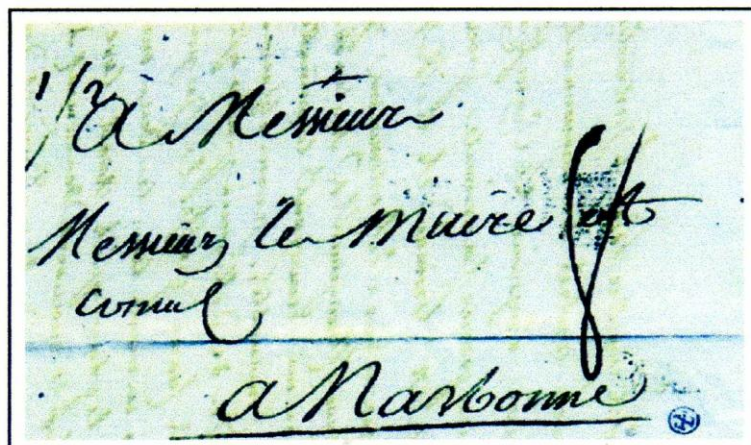
La marque PEZENAS est frappée à l'envers.

LETTRE EN DÉBOURSÉ

La marque manuscrite a été remplacée progressivement par une marque linéaire pour le nom du bureau, précédée de l'abréviation manuscrite " deb de ".



Marque manuscrite et linéaire "deb de PEZENAS" sur lettre du 9 juillet 1785.
La marque linéaire est du type 24 x 4,5 mm.



Échelle 0,8

Recto de la lettre : partie de MONTPELLIER , la lettre était destinée à NARBONNE. Il s'agit donc d'un **déboursé pour fausse direction**.

II. 1792 – 1830 : LES MARQUES À NUMÉRO

II.1 LETTRES EN PORT DÛ

En 1790, l'Assemblée Constituante divisait la France en 83 départements, classés par ordre alphabétique. Le 1^{er} novembre 1791, l'Administration des Postes imposait aux Directeurs de faire usage d'un timbre avec le nom de leur bureau et le numéro du département. L'Hérault avait alors le numéro **33**. Trois marques sont connues à PÉZENAS.

À partir de 1792 : Marque **33 / PEZENAS** 29 x 9 mm.



Lettre du 22 juillet 1792 pour TOULOUSE, taxée à 7 sous, avec le tarif du 1.1.1792 pour une lettre de ¼ once maxi et une distance comprise entre 30 et 40 lieues.



Lettre du 6 fructidor An 3 (23.08.1795) pour AGDE, taxée à 10 sous : tarif du 21.7.1795 pour une lettre simple et une distance inférieure à 50 lieues.

À partir de 1797 : Marque 33 / PÉZENAS 47 x 12 mm.

Cette marque se différencie de la précédente par ses dimensions et la présence d'un accent sur le premier E du nom du bureau.



Lettre du 21 novembre 1823 pour BÉDARIEUX, taxée à 2 décimes :
tarif de 1802, pour une lettre simple et une distance inférieure à 50 km.



Lettre du 12 février 1820 pour MONTPELLIER, taxée à 3 décimes.

A Messieurs
PÉZENAS
Blanchy freres
Negts
à Bordeaux

Lettre du 1^{er} germinal An 13 (22 mars 1805) pour BORDEAUX taxée à 6 décimes : tarif de 1802 (en décimes , avec 1 décime = 2 sous) pour une distance comprise entre 400 et 500 km.

³³
PÉZENAS
³
à Monsieur
Monsieur Pierre Dousquet
R^a Benedictin
à st^e scolastique
Sublac Rome

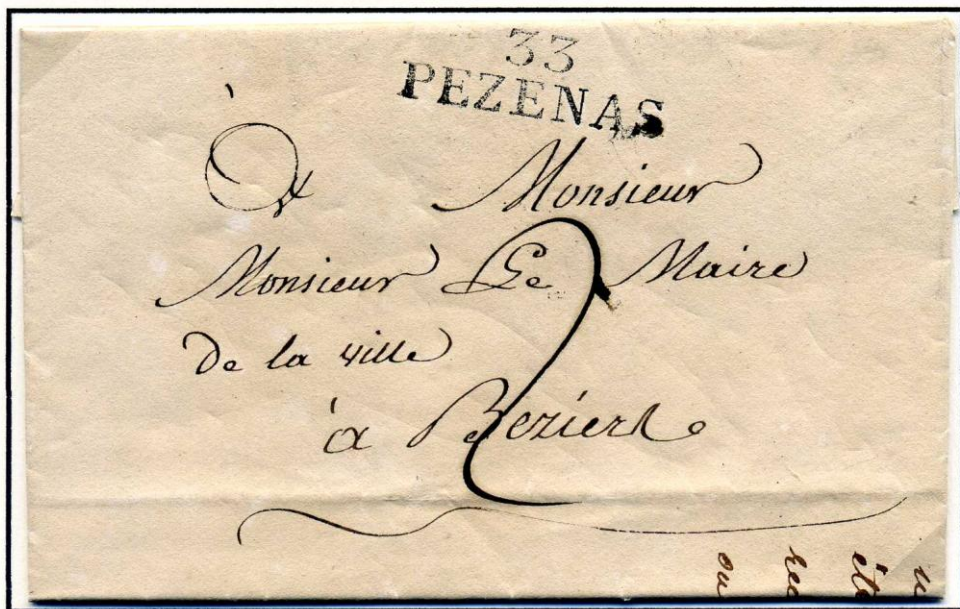
Lettre du 27 mai 1797 pour ROME, taxée à 17 sous.

À partir de 1826 : Marque 33 / PEZENAS 34 x 11 mm.

L'accent sur le premier E du nom du bureau a de nouveau disparu.



Lettre du 17 août 1827 pour AVIGNON, taxée à 4 décimes : tarif de 1802, pour une lettre simple et une distance comprise entre 200 et 300 km.



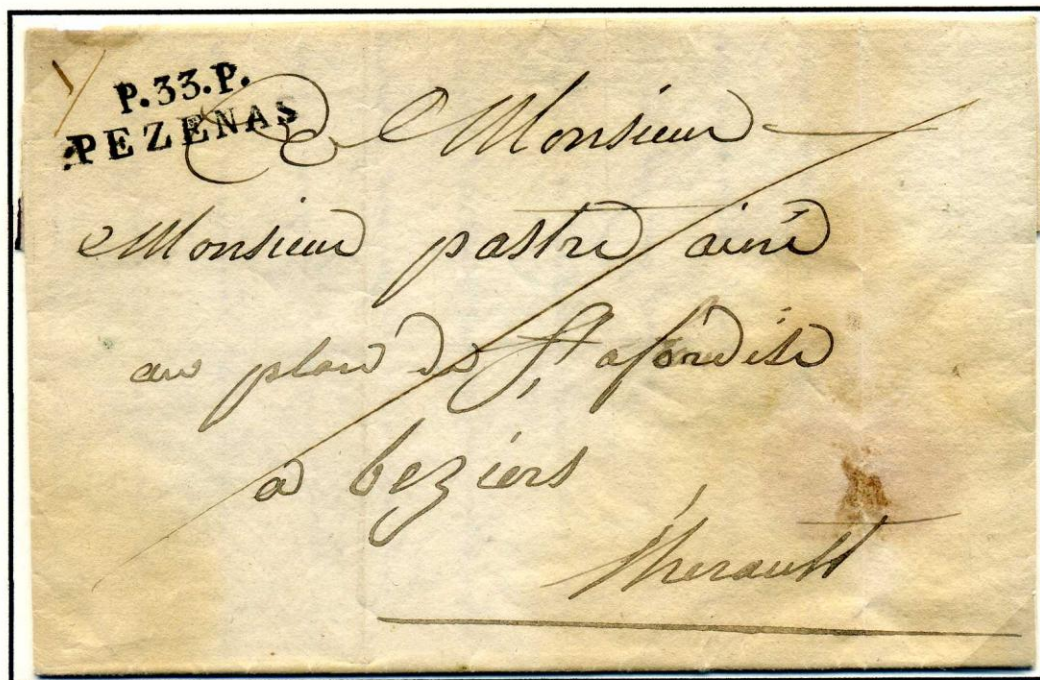
Lettre du 6 janvier 1827 pour BÉZIERS, taxée à 2 décimes, d'après le tarif de 1802, pour une lettre simple parcourant moins de 50 km.

II.2 LETTRES EN PORT PAYÉ

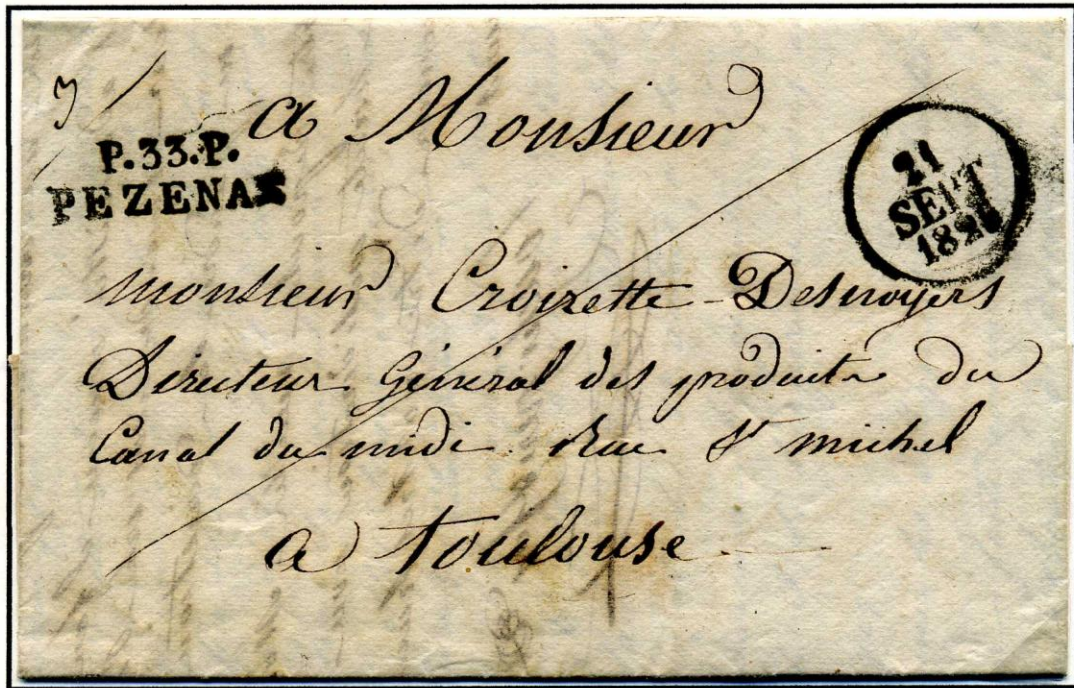
Un type de marque spécial sera mis en service pour les lettres en port payé : le numéro du département sera encadré par les lettres P. P. Le recto de la lettre sera en général barré par une diagonale et le montant de l'affranchissement sera inscrit au verso de la lettre. PÉZENAS n'utilisera qu'une seule marque de dimensions 30 x 9 mm.



Marque " P.33.P. / PEZENAS " sur lettre du 23 mai 1829 pour PARIS, adressée au député des Pyrénées Orientales. Le recto, barré par une diagonale, a reçu le timbre de départ (dateur A) du 23 mai 1829.

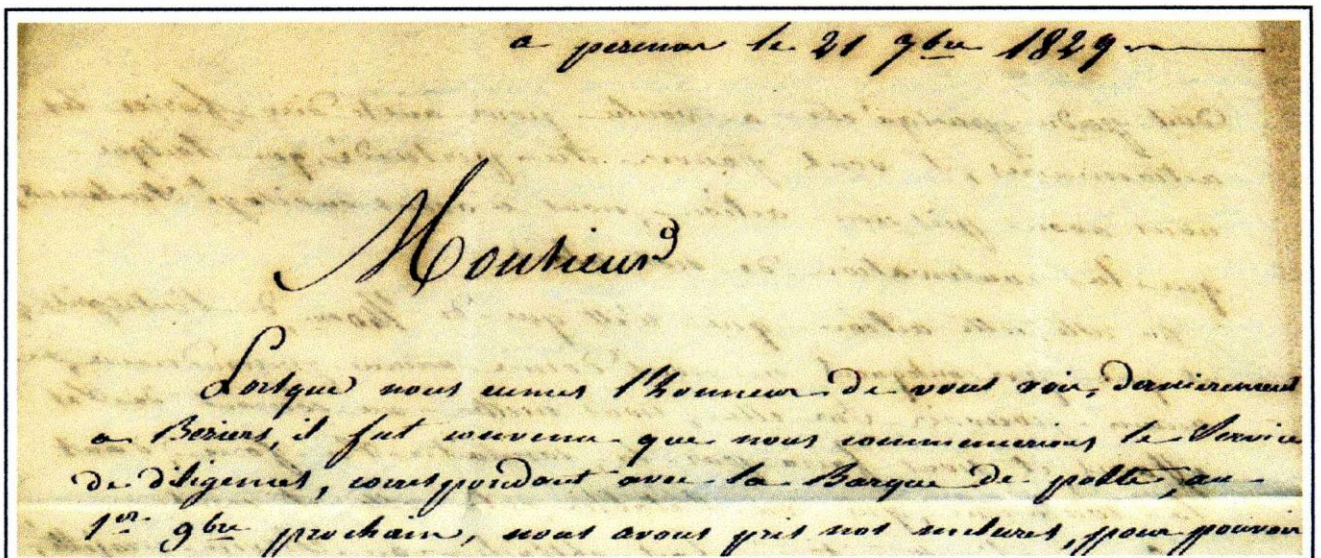


Marque " P.33.P. / PEZENAS " 30 x 9 mm sur lettre du 3 octobre 1825 pour BÉZIERS, affranchie à 2 décimes.



Marque " P.33.P. / PEZENAS " sur lettre du 21 septembre 1829 pour TOULOUSE.

Cette lettre, adressée au Directeur Général des produits du canal du Midi, concerne l'ouverture d'un service de diligences en correspondance avec la barque de poste. à partir du 1^{er} septembre 1829.



II.3 LETTRES EN DÉBOURSÉ

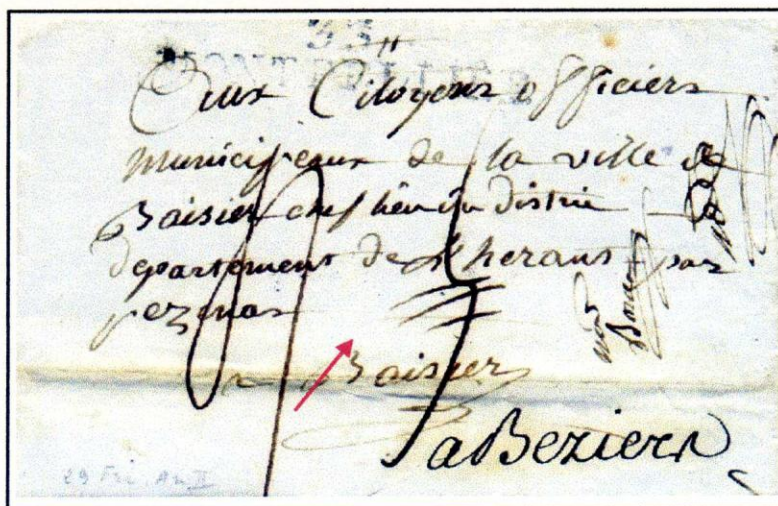
En 1792, aucun texte n'a pu être retrouvé sur les marques de déboursé. Le personnel des bureaux continua à travailler comme sous l'Ancien Régime, avec un mélange de marque manuscrite et de marque linéaire.

La lettre ci-dessous présente l'originalité d'une association de marque manuscrite et de marque à numéro.



C

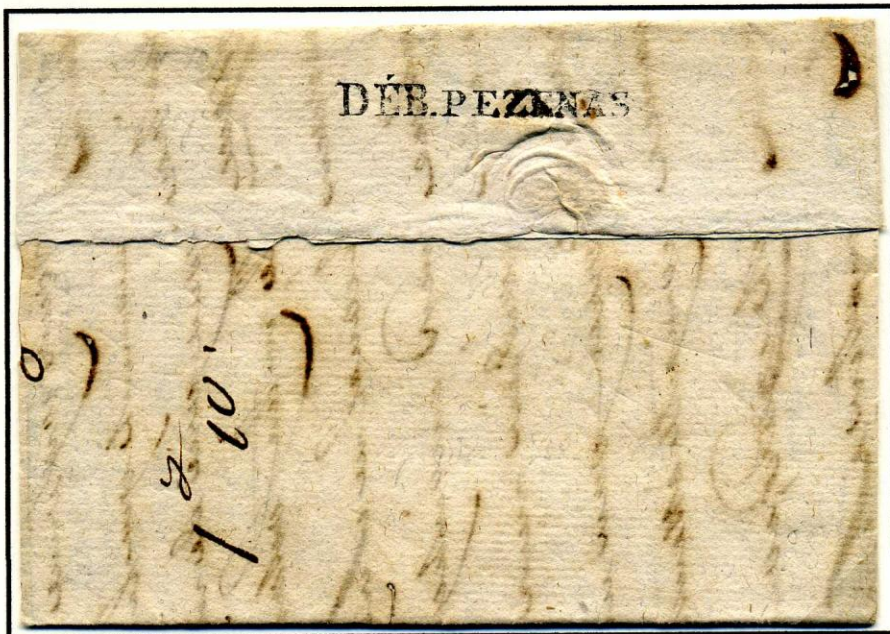
Lettre du 29 frimaire An 2 (19.12.1793) avec "deb de" manuscrit et la marque à numéro "33 / PEZENAS".



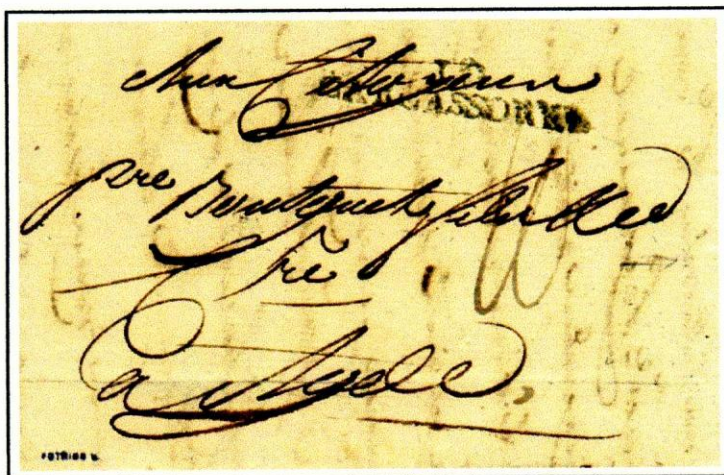
Échelle 0,8

Recto de la lettre : partie de MONTPELLIER (marque à numéro au tampon), la lettre était destinée à "BAISIER", par PÉZENAS. Il s'agit donc d'un déboursé dû à l'écriture erronée de la ville destinatrice.

Peu à peu l' Administration se mit à fournir les premiers timbres de déboursé sans le numéro du département, avec l'abréviation DÉB. suivie du nom du bureau en caractères plus petits (3,5 mm pour le nom et 4,5 pour DÉB.). On rencontre ce timbre dès 1795 à PÉZENAS.



Marque " DÉB. PEZENAS " sur le verso d'une lettre du 23 vendémiaire An 4 (15.10.1795).



Échelle 0,8

Recto de la lettre : partie de CARCASSONNE (marque à numéro au tampon), la lettre était destinée à AGDE, et non à PÉZENAS. Il s'agit donc d'un **déboursé pour fausse direction**.

A partir de 1802, l' Administration mit au point le timbre définitif de déboursé sur deux lignes avec le numéro du département après l'abréviation DÉB. On rencontre ce timbre dès 1810 à PÉZENAS. Il restera en service jusqu'à la fin des déboursés en 1832.



Marque **DÉB. 33 / PEZENAS**, au verso d'une lettre du 21 septembre 1813.



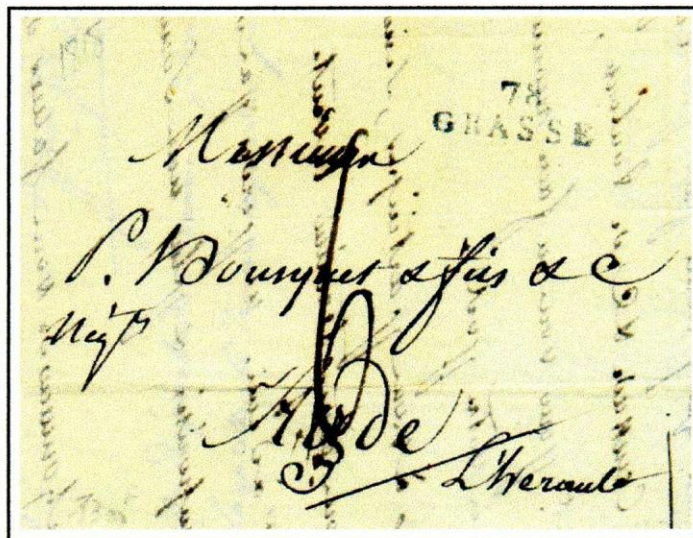
Échelle 0,8

Recto de la lettre : la marque à numéro indique que cette lettre est partie de MARSEILLE. Elle était destinée à AGDE, et non à PÉZENAS. Il s'agit donc d'un **déboursé pour fausse direction**.

L' Instruction de 1792 précisait que les Directeurs de bureau devaient indiquer le mois dans lequel la lettre avait été reçue. Cette directive fut en général très mal appliquée. On trouve sur la lettre ci-dessous la date de sa réception à AGDE.



Inscription de la date d'arrivée à AGDE - 28 avril 1818 - sur la lettre réexpédiée par le bureau de PÉZENAS.

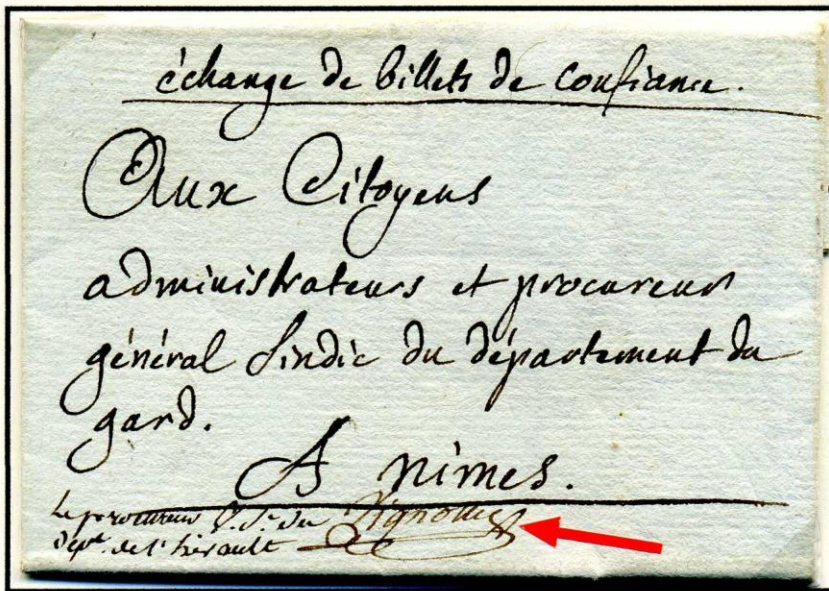


Échelle 0,8

Recto de la lettre : partie de GRASSE (78 / GRASSE), la lettre était destinée à AGDE, et non à PÉZENAS. Il s'agit d'un **déboursé pour fausse direction**.

II.4 LETTRE EN FRANCHISE

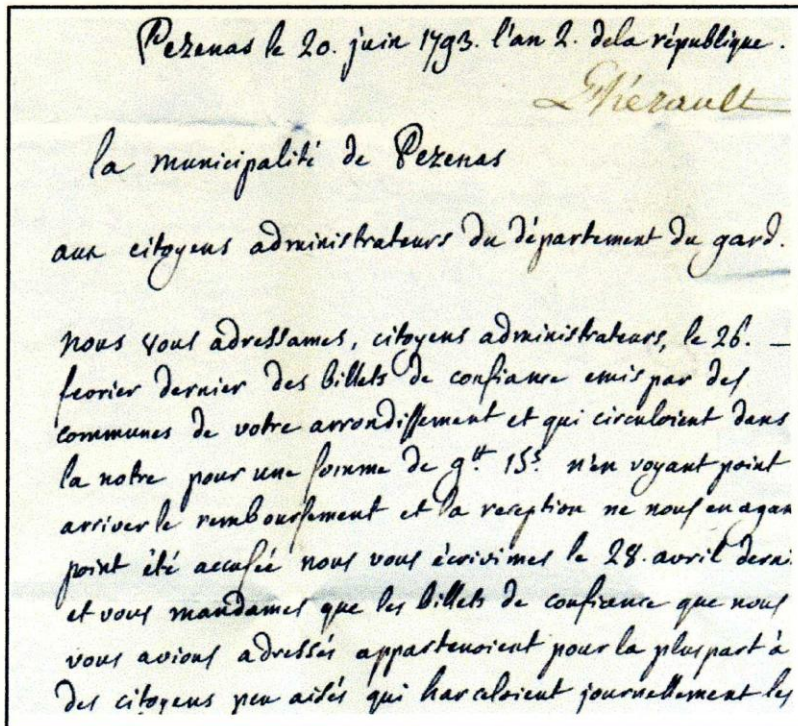
Les correspondances "en franchise" étaient délivrées à leurs destinataires sans que ceux-ci paient le port. Ce droit était limité à des personnes ou fonctions bien définies.



échange de billets de confiance.
Aux Citoyens
administrateurs et procureurs
général syndic du département du
gard.
A Nîmes.
Le procureur S. D. de l'Hérault
de Pézenas

Lettre de PÉZENAS du 20 juin 1793 contresignée par le procureur " syndic " de l'Hérault.

La Convention avait décrété, le 19 décembre 1792, que les Corps administratifs avaient la franchise pour les lettres intitulées "Échange de billets de confiance". Elles devaient être contresignées par le procureur syndic du département.



Pézenas le 20. juin 1793. l'an 2. de la république.
Hérault
la municipalité de Pézenas
aux citoyens administrateurs du département du gard.
nous vous adressames, citoyens administrateurs, le 26. -
fevrier dernier des billets de confiance emis par des
communes de votre arrondissement et qui circuloient dans
la notre pour une somme de q^{ts} 15^s. n'en voyant point
arriver le remboursement et la reception ne nous en ayan
point été accusé nous vous écrivimes le 28. avril derni.
et vous mandames que les billets de confiance que nous
vous avions adressés appartenoient pour la plus part à
des citoyens peu aisé qui haraloient journellement les

Les billets de confiance étaient de la "petite" monnaie gagée sur les assignats. Emis en 1791 par les Corps administratifs et les municipalités, ils seront retirés de la circulation en juillet 1793.

III. LES TIMBRES À DATE DE 1830 À 1848

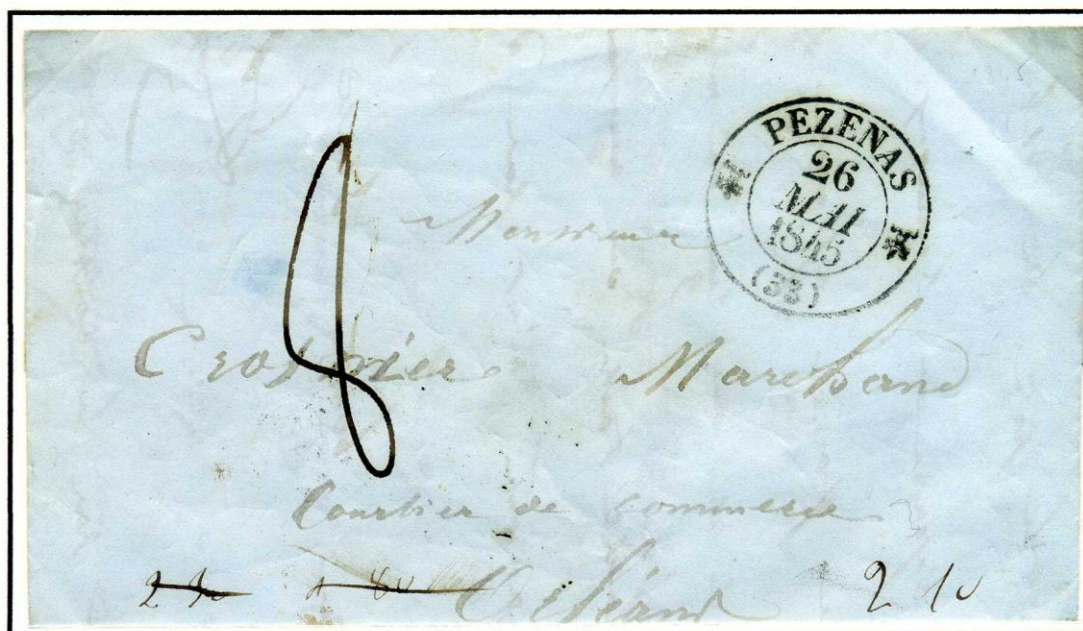
III.1 LETTRES EN PORT DÛ

À partir de 1830, l'Administration a créé un timbre circulaire, de diamètre 29 mm. Dans la couronne figuraient le nom du bureau et le numéro du département. Le centre recevait le bloc dateur. PÉZENAS a utilisé 2 types - 12 et 13 - , le type 11 à doubles fleurons dans la couronne, étant réservé aux bureaux dont le nom était très court.

TYPE 12 : timbre à simples fleurons encadrant le nom du bureau



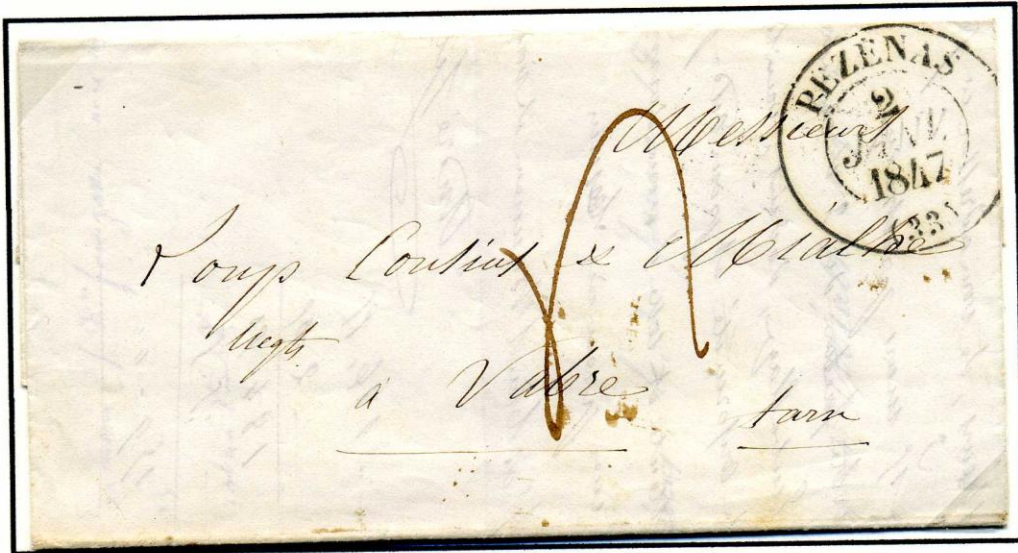
Lettre de PÉZENAS du 24 février 1842, pour CLERMONT- L'HÉRAULT, taxée à 2 décimes (tarif de 1828 pour une distance inférieure à 40 km).



Lettre de PÉZENAS du 26 mai 1845, pour ORLÉANS, taxée à 8 décimes (tarif de 1828 pour une distance comprise entre 400 et 500 km).

TYPE 13 : timbre sans fleuron

Ce timbre à date sans fleuron est connu à PÉZENAS à partir de 1846.



Lettre de PÉZENAS du 2 janvier 1847 pour VABRE (Tarn), taxée à 4 décimes suivant le tarif de 1828 pour une distance comprise entre 80 et 150 km.).

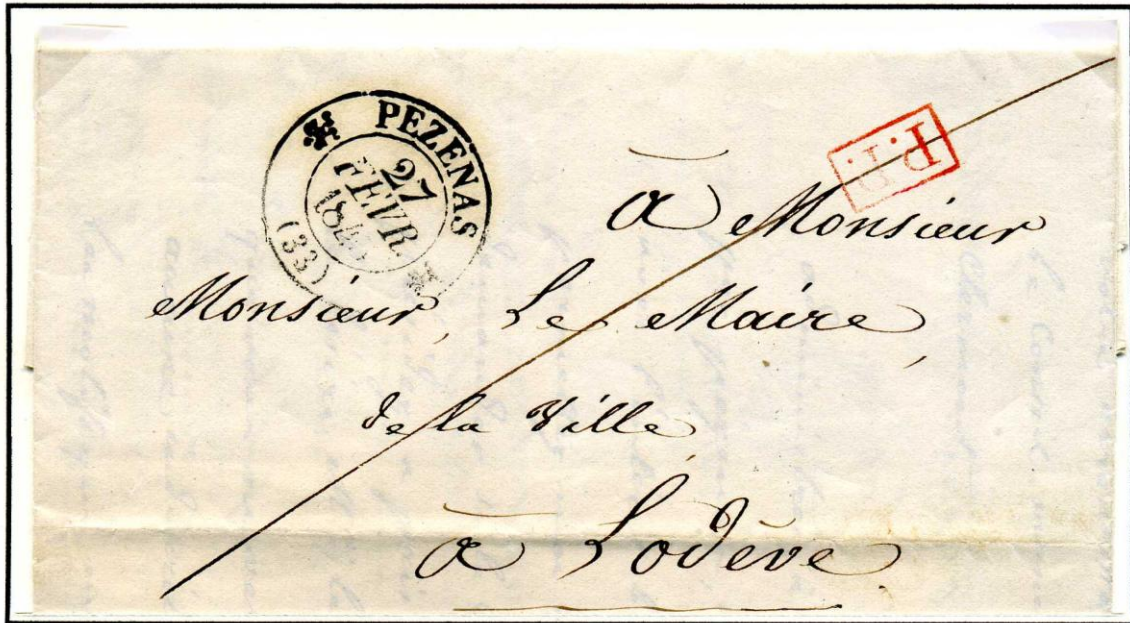


Lettre de PÉZENAS du 9 mai 1851 pour MONTAGNAC taxée à 2 décimes. Lettre non affranchie au départ. La taxe 2 a été apposée au tampon.

Le diamètre du type 13 a été réduit à 25 mm. en 1835 (type 14), puis à 21 mm. en 1838. Ce dernier timbre - type 15 - n'a pas été utilisé à PÉZENAS pendant cette période.

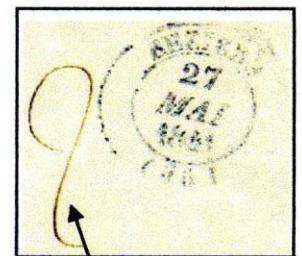
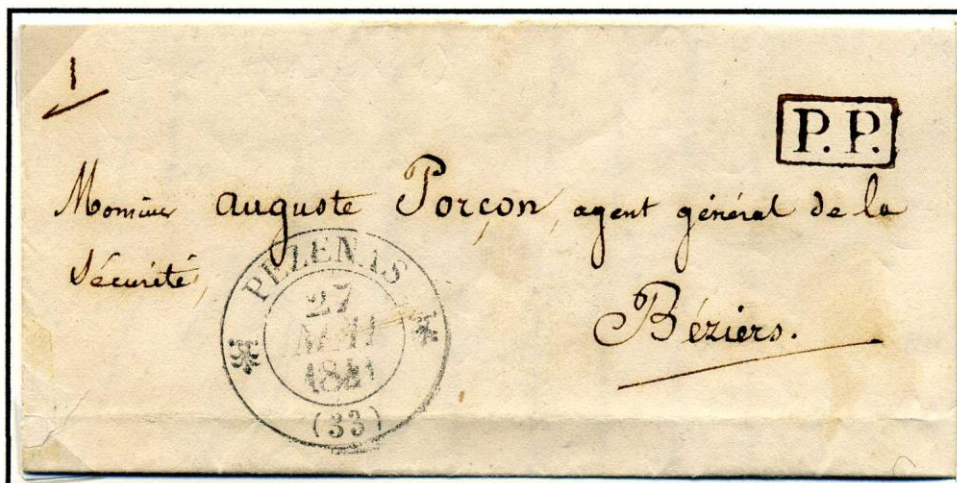
III.2 LETTRES EN PORT PAYÉ

Un timbre **P.P.** mis en service le 1^{er} mai 1831, était apposé sur le recto de la lettre, à côté du timbre à date du bureau expéditeur. La lettre était barrée d'un trait en diagonale et le montant de l'affranchissement était inscrit au verso de la lettre.



Lettre de PÉZENAS à LODÈVE, en date du 27 février 1845. Le timbre **P.P.** a été apposé en plus du timbre à date de type 12.

D'après l'Instruction Générale de juin 1832, la couleur réglementaire du timbre de port payé était rouge, mais on rencontre parfois des frappes noires.



Lettre de PÉZENAS à BÉZIERS en date du 27 mai 1841. Le timbre de port payé est noir. L'affranchissement de 2 décimes est inscrit au dos de la lettre, à côté du timbre à date d'arrivée.

IV. LA POSTE RURALE ET LOCALE

En 1829, le roi Charles X met en place un service postal rural. La loi des 3 et 10 juin 1829 précise : " À dater du 1^{er} avril 1830, 5000 facteurs devront recueillir et distribuer les lettres dans toutes les communes rurales du Royaume ".

IV.1 LE DÉCIME RURAL

Pour financer ce projet – rémunération des facteurs et installation de boîtes aux lettres dans les communes desservies – l'Administration a prévu la perception d'une taxe de 1 décime. Cette taxe frappait les lettres d'origine rurale et les lettres à destination rurale.

Cette taxe était matérialisée par un timbre **1^d** : un 1 suivi d'un petit D (décime) dans un ovale, dont le grand axe mesurait 17 mm.



Lettre du 17 mai 1832 de CAUX, commune de l'arrondissement postal de PÉZENAS, à destination de BÉDARIEUX, frappée du timbre du décime rural apposé à l'encre noire.

A l'origine le timbre du décime rural était noir, puis il fut rouge pour l'origine rurale à partir de juin 1830. La confusion a existé jusqu'à la circulaire de 1834, qui précisait : couleur noire pour la destination rurale et couleur rouge pour l'origine rurale.

LETTRES D'ORIGINE RURALE



Lettre du 25 mars 1841 de TOURBES, commune rurale de l'arrondissement de PÉZENAS pour BÉZIERS, frappée du timbre du **décime rural rouge**, conformément à la circulaire du 5 juin 1830.



Lettre du 3 juillet 1832 de PAULHAN, commune rurale de l'arrondissement de PÉZENAS pour MONTPELLIER, frappée du timbre du **décime rural noir**, ce qui est contraire à la circulaire du 5 juin 1830.

LETTRE D'ORIGINE RURALE À DESTINATION RURALE

Quand une lettre d'origine rurale était à destination rurale, le législateur n'a pas voulu pénaliser outre mesure les habitants des villages et avait décidé que dans tous les cas, un seul cachet de décime rural serait apposé sur les correspondances, et par conséquent perçu.

L'exemple ci-dessous montre que cette règle a pu souffrir quelques exceptions.



*Lettre portant le timbre à date de type 12 de PÉZENAS en date du 6 avril 1835 avec un timbre **noir** et un timbre **rouge** du décime supplémentaire.*

ROUJAN était, jusqu'en 1855, une commune rurale de l'arrondissement de PÉZENAS, tandis que PORTIRAGNES était une commune rurale de l'arrondissement de BÉZIERS.

Le timbre du décime supplémentaire a été retiré de la circulation le 31 décembre 1846.

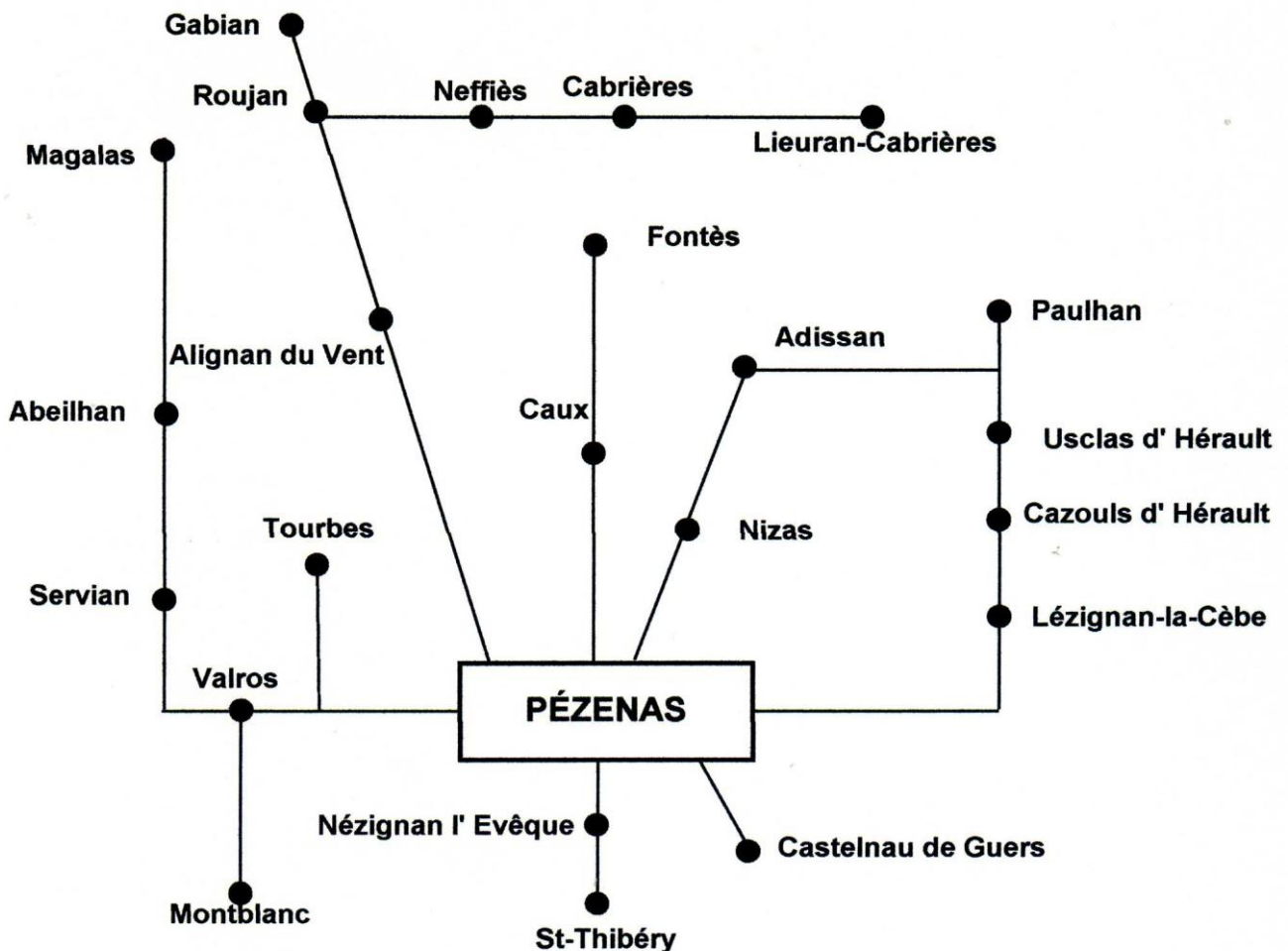
IV.2 LES BOÎTES RURALES

En 1835, le bureau de PÉZENAS desservait 30 communes. Ce nombre diminuera dans le temps, suite à la création de nouveaux bureaux de Distribution et aux changements de rattachement de certaines communes, de sorte qu'en 1873, 9 communes seulement seront rattachées à ce bureau.

C'est ainsi qu'en 1846, ont été créés le bureau de St-THIBÉRY et celui de PAULHAN, qui desservait la commune d'ADISSAN. En 1855, le nouveau bureau de ROUJAN a desservi les communes de NEFFIÈS, GABIAN, MAGALAS et ALIGNAN du VENT. Puis un bureau de Distribution s'est ouvert à SERVIAN en 1858 et à CAUX en 1868.

Enfin les boîtes d'ABEILHAN et VALROS ont été rattachées au bureau de BÉZIERS, et les communes de CABRIÈRES, et LIEURAN-CABRIÈRES ont finalement été desservies par le bureau de CLERMONT-L' HÉRAULT.

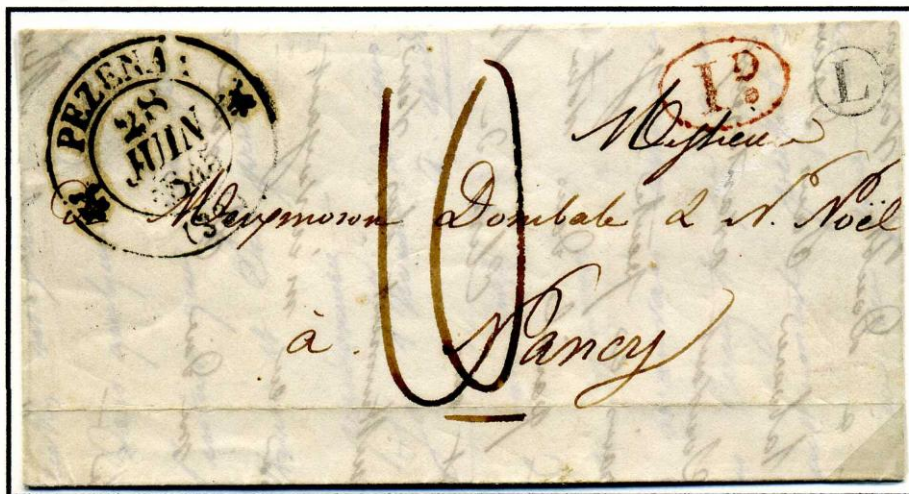
Le schéma ci-dessous indique les boîtes rurales desservies par PÉZENAS, sans que l'on puisse donner une indication sur la durée de leur exploitation, l'Administration ne disposant pas d'archives à ce sujet.



LES BOÎTES RURALES PRÉSUMÉES DE PÉZENAS

LA LETTRE-TIMBRE

Chaque commune de l'arrondissement postal recevait sa boîte aux lettres pourvue d'une lettre-timbre d'une hauteur de 6 à 7 mm., entourée d'un cercle de 10 mm. de diamètre et fixée à l'intérieur de la boîte. Toutes les boîtes levées par un même facteur avaient une lettre différente dont l'ordre alphabétique correspondait au sens de la tournée du facteur. À partir du 1^{er} janvier 1836, cette lettre-timbre sera apposée sur toutes les correspondances relevées dans la boîte.



Lettre-timbre (L) de la boîte rurale de St-THIBÉRY, et timbre à date de type 12 de PÉZENAS du 28 juin 1845. Cette lettre " L " est connue à St-THIBÉRY de 1841 à 1846.

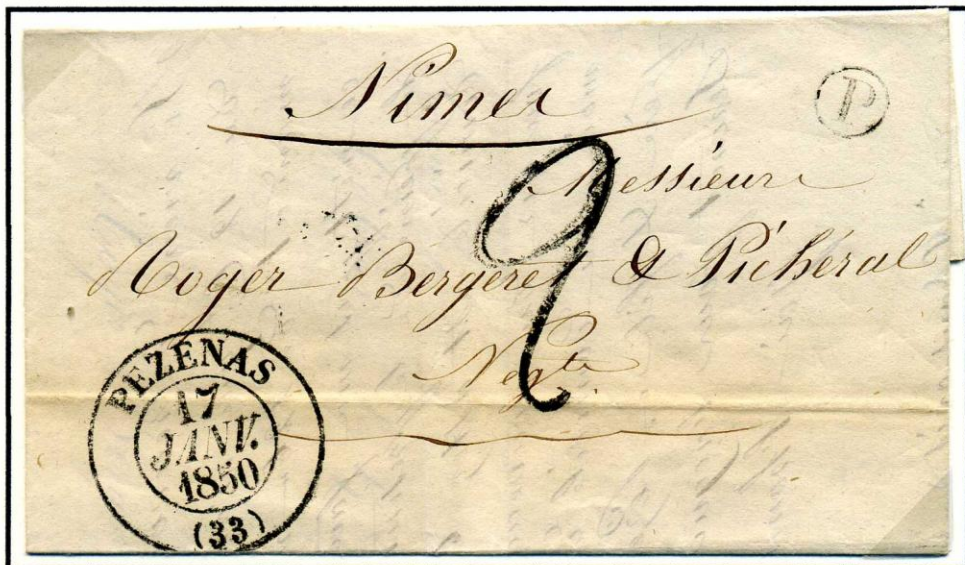


Lettre-timbre (F) de la boîte rurale de VALROS, sur lettre du 2 août 1862.

Après la suppression du timbre du décime supplémentaire, seuls figureront sur la lettre la lettre-timbre de la boîte rurale et le timbre à date de son bureau de rattachement. Si celui-ci est un bureau de Distribution, le postier apposera son timbre à date, avant de transmettre la lettre au bureau de Direction dont il dépend.



Lettre-timbre (A) de la boîte rurale de MONTBLANC. Le facteur a ramené la lettre au bureau de Distribution de St-THIBÉRY, qui a frappé sa cursive "33 / St Thibéry" et transmis la lettre au bureau de Direction de PÉZENAS, (timbre à date de type 13 du 16 juillet 1850). Le bureau de Distribution de St-THIBÉRY avait été ouvert en décembre 1846.



Lettre trouvée dans la boîte rurale de GABIAN. Le facteur a apposé la lettre-timbre (P) de la boîte et a ramené cette lettre au bureau de PEZENAS qui a frappé son timbre à date de type 13 du 17 janvier 1850.

IDENTIFICATION DES BOÎTES RURALES

Chaque boîte était identifiée par une lettre, mais la même lettre-timbre pouvait, dans le temps, être attribuée à plusieurs boîtes. En effet, en fonction de la création progressive de nouveaux bureaux de Distribution, les tournées des facteurs étaient modifiées et, par voie de conséquence, certaines boîtes recevaient de nouvelles lettres-timbres.



Lettre-timbre (A) de la boîte rurale de LÉZIGNAN-LA-CÈBE, sur lettre du 5.11.1868.

Cette lettre-timbre est connue à ROUJAN de 1853 à 1856 et à LÉZIGNAN de 1868 à 1907. On la trouve également à ALIGNAN-du-VENT de 1841 à 1850.

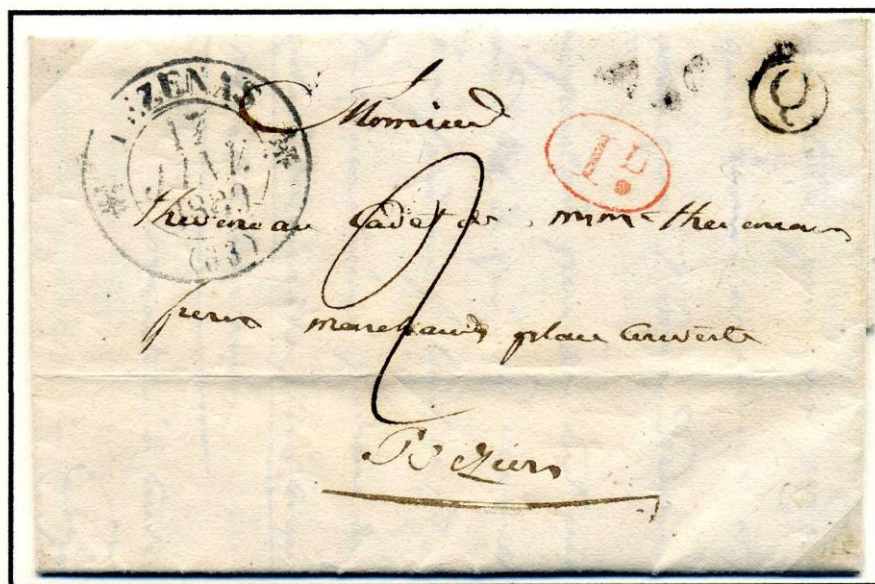


Lettre-timbre (A) de la boîte rurale de ROUJAN, sur lettre du 7 janvier 1855.

Les modifications apportées dans les tournées des facteurs ont eu pour conséquences d'attribuer à une même boîte rurale des lettres différentes dans le temps.



Lettre-timbre **I** de la boîte rurale de FONTÈS, sur lettre du 3 mai 1846.
Cette lettre-timbre est connue de 1842 à 1864.



Lettre-timbre **Q** de la boîte rurale de FONTÈS, et timbre à date de type 12 de PÉZENAS
du 17 janvier 1839. Cette lettre " Q " est connue à FONTÈS de 1838 à janvier 1839.

LES TOURNÉES DES FACTEURS

Grâce à la numérotation alphabétique et chronologique des boîtes aux lettres et aux dates qu'on a pu rencontrer sur le courrier dans l'utilisation des lettres de boîtes rurales, il est possible de reconstituer quelques tournées de facteurs.



Lettre trouvée dans la boîte rurale **(F)** de PAULHAN le 4 février 1843.

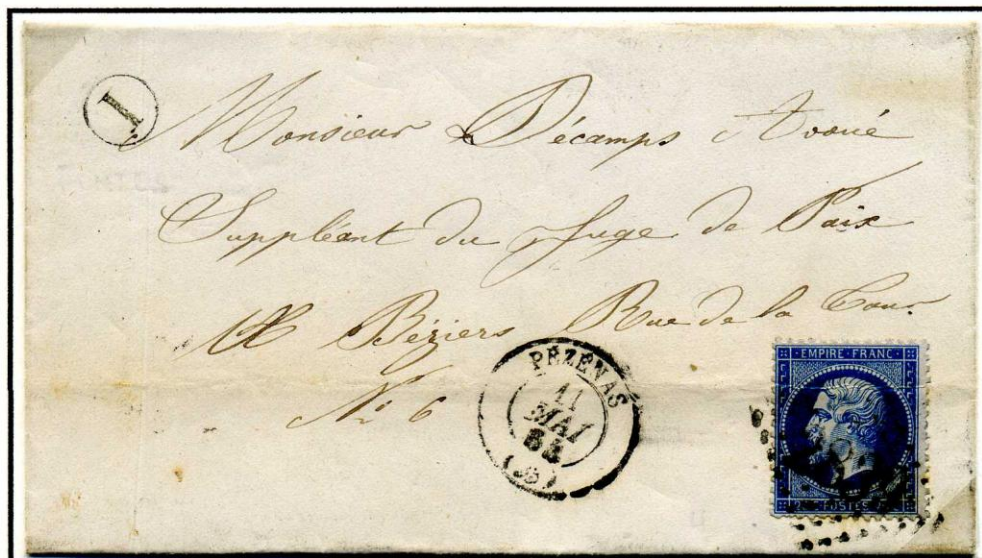
Les lettres " F " et " G " ayant été utilisées dans la même période on peut envisager une tournée : PÉZENAS – PAULHAN - ADISSAN – PÉZENAS.



Lettre trouvée dans la boîte rurale **(G)** d' ADISSAN le 13 octobre 1849.

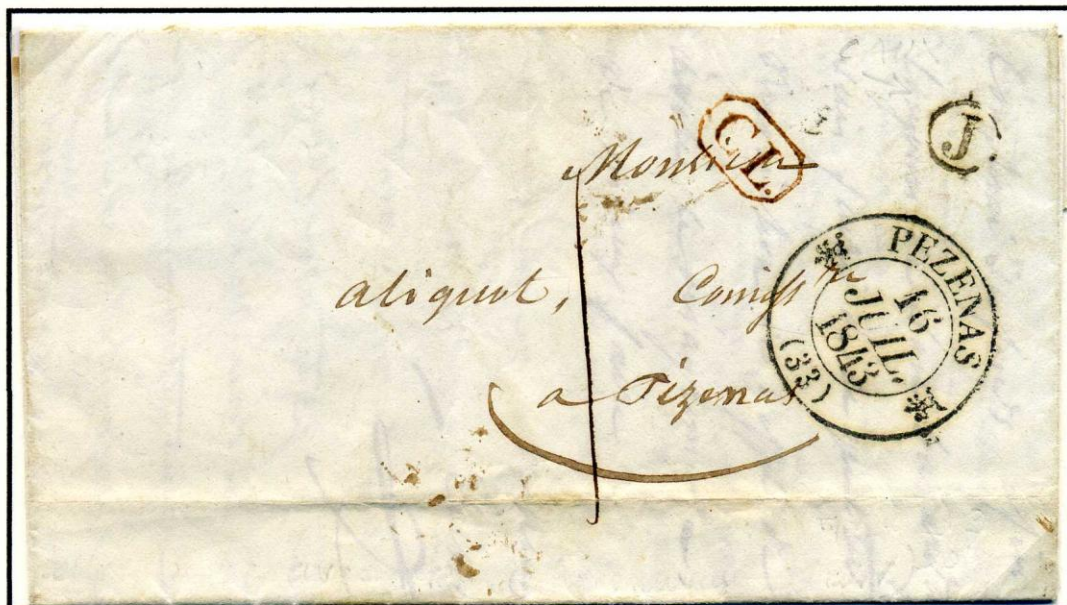
La boîte " G " est connue de 1832 à 1856. À partir de 1858, ADISSAN dépendra du bureau de PAULHAN (lettre " A "), avant la création d'une Recette auxiliaire en juin 1913.

A l'époque tous les facteurs étaient des piétons. En 1830, il était prévu que les tournées se fassent tous les 2 jours. Par la suite, elles devinrent journalières. Chaque facteur rural parcourait ainsi entre 20 et 30 kilomètres par jour, tous les jours de l'année, sans un seul jour de repos.



Lettre trouvée dans la boîte rurale **I** de FONTÈS le 11 mai 1864.

La lettre " **I** " de FONTÈS est connue de 1842 à 1864 et la lettre " **J** " de CAUX à partir de 1840. On peut alors imaginer la tournée : PÉZENAS – FONTÈS – CAUX – PÉZENAS.



Lettre trouvée dans la boîte rurale **J** de CAUX le 16 juillet 1843.

LETTRE REMISE À LA MAIN

Pour éviter aux particuliers habitant des maisons isolées de déposer leur correspondance dans une boîte rurale, l'Administration a autorisé les facteurs à recevoir les lettres pendant leur tournée. Elle a mis en service un timbre portatif pour suppléer celui des boîtes aux lettres. Ce timbre " **OR** " (**O**rigne **R**urale) sera appliqué sur les lettres reçues à la main, que ces lettres soient remises au bureau, ou qu'elles soient distribuées au cours de la même tournée.



Timbre **OR** sur une lettre de ROUJAN, ramenée au bureau de PÉZENAS, qui a apposé son timbre à date de type 15 du 20 juin 1854 et a taxé à 25 centimes cette lettre qui n'avait pas été affranchie.

Ce timbre, mis en service en juin 1836, sera retiré le 1er janvier 1912.

IV.3 LE TARIF LOCAL

À partir du 1er avril 1830, l'Administration a mis en place un tarif réduit à 1 décime, dit tarif local, pour toutes les lettres nées et distribuables dans la même circonscription postale. Pour confirmer l'origine des lettres passibles de ce tarif, un timbre spécial - **CL** - Correspondance Locale - a été créé pour être apposé au recto des lettres.



Taxe de **1 décime** et timbre **CL** sur lettre du 28 décembre 1841, trouvée dans la boîte rurale de MONTBLANC avec la lettre- timbre " M " - commune de l'arrondissement postal de PÉZENAS - et destinée à cette même ville.

A l'origine, l'empreinte du timbre était **noire** ; elle est devenue **rouge** à partir de 1834.



Taxe de **1 décime** sur lettre de CAUX du 16 avril 1843 pour PÉZENAS.

Il faudra attendre le 1^{er} mai 1878 pour la suppression de la distinction entre lettre de bureau à bureau et lettre locale : c'est l'unification des tarifs sur tout le territoire.

V. 1849 À 1876

V.1 LES LETTRES AFFRANCHIES

Le 1^{er} janvier 1849 voit la naissance du timbre-poste. Il appartient donc maintenant à l'expéditeur d'affranchir les lettres, sans qu'il en résulte une obligation, sauf pour les lettres recommandées et chargées. Ce timbre devra être annulé de manière à éviter sa réutilisation ; il sera oblitéré , d'abord par un losange grillé, puis ensuite par des chiffres et enfin par le timbre à date.

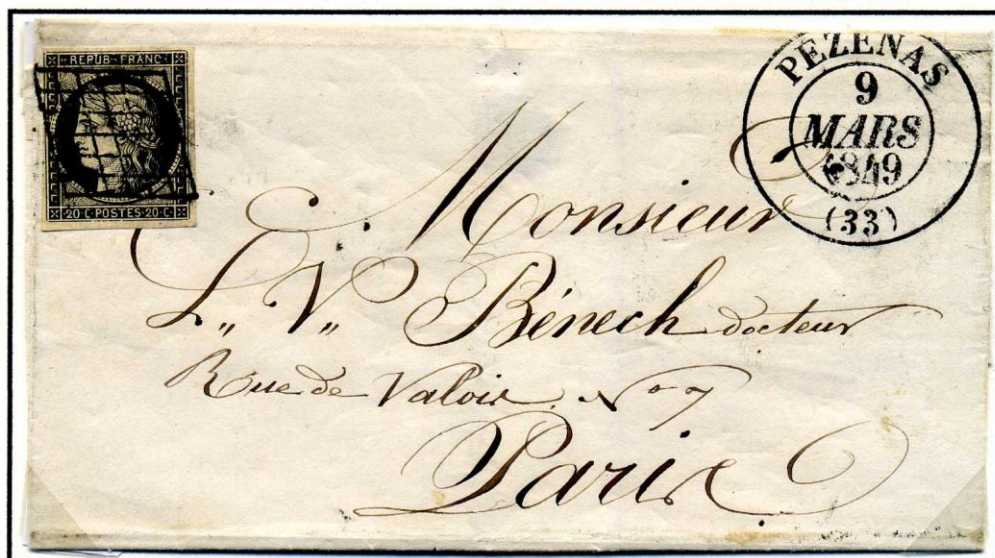
LE LOSANGE GRILLÉ

Le losange a des diagonales qui mesurent 27 mm. et 20,5 mm. En province son utilisation ne sera généralisée qu'à partir du 15 janvier.



21 janvier 1849 : lettre de PÉZENAS pour MONTPELLIER, affranchie avec le 20 c Cérés noir sur blanc, oblitéré par le losange grillé. Le timbre à date de PÉZENAS est du type 13, sans fleuron.

Du 1^{er} janvier 1849 au 30 juin 1850, l'affranchissement était de 20 centimes pour les lettres territoriales jusqu'à 7,5 g. Il passera à 25 centimes le 1^{er} juillet 1850.



9 mars 1849 : lettre de PÉZENAS pour PARIS, affranchie avec le 20 c Cérès noir, oblitéré par le losange grillé. Le timbre à date de PÉZENAS est du type 13.

Du 1^{er} janvier 1849 au 30 juin 1850, l'affranchissement était de 20 centimes pour les lettres territoriales jusqu'à 7,5 g. Il passera à 25 centimes le 1^{er} juillet 1850.



24 octobre 1850 : lettre de PÉZENAS pour AIGUILLON, affranchie avec le 25 c Cérès bleu, mis en service le 1^{er} juillet 1850, oblitéré par le losange grillé. Le timbre à date de PÉZENAS est du type 13.

Les lettres locales bénéficiaient d'un tarif spécial : 10c pour le 1^{er} échelon de poids. Il a fallu attendre septembre 1850 pour qu'elles soient affranchies avec un timbre-poste, car auparavant, seuls les timbres à 20c et à 1F étaient en circulation.



C

Lettre de PAULHAN pour PÉZENAS, du 15 mai 1851

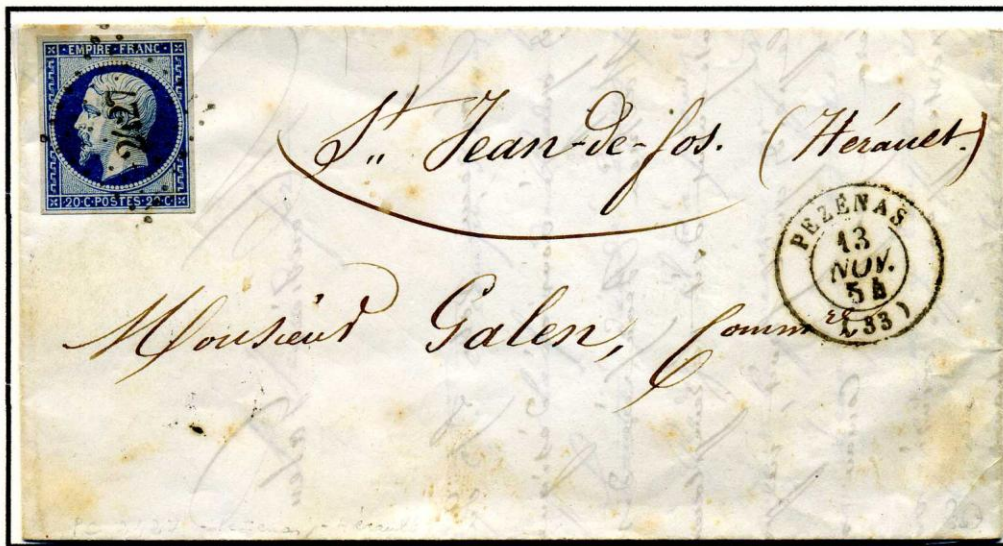
Cette lettre a été affranchie avec le 10 c Cérès bistre, qui avait mis en circulation en septembre 1850. Le timbre a été oblitéré par le losange grillé.

Il s'agit d'une correspondance locale : le bureau de Distribution de PAULHAN dépendant du bureau de Direction de PÉZENAS. Le bureau de PAULHAN a apposé sa cursive " 33 Paulhan " et le bureau de PÉZENAS son timbre à date de type 13.

LES PETITS CHIFFRES

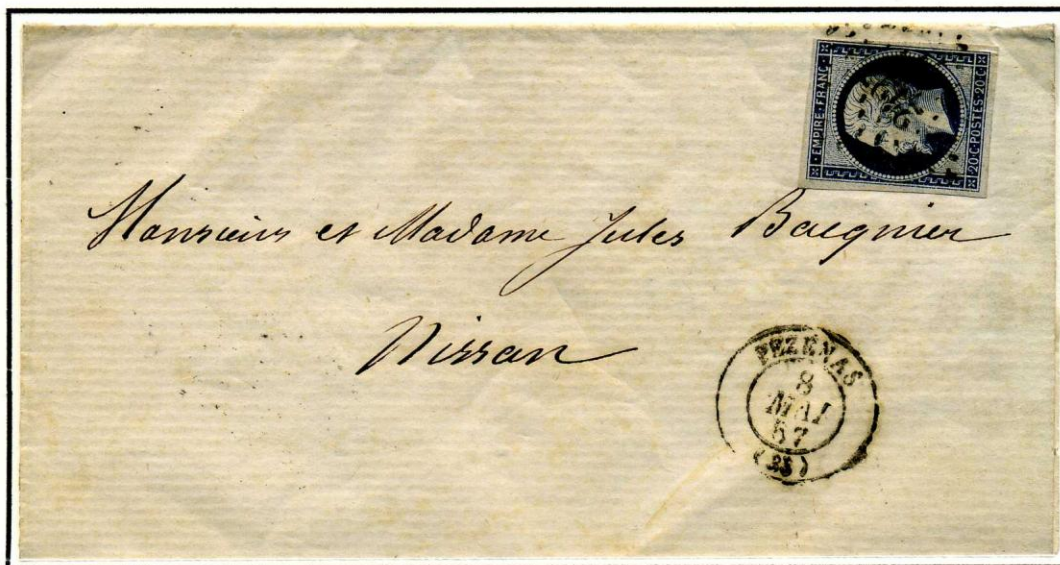
En 1852, apparaît un nouveau timbre oblitérant à numéro d'ordre. Il s'agit d'un losange composé de petits points avec un espace en son centre permettant d'y ajouter des chiffres de 3, 5 mm. de haut, d'où l'appellation " Petits Chiffres".

L'Administration a établi la liste des 3703 bureaux de la métropole par ordre alphabétique et le numéro 2427 a été attribué au bureau de **PÉZENAS**.



Petits Chiffres 2427 sur timbre Napoléon III 20 c bleu et timbre à date de **type 15** du 13.11.1854. Ce timbre à date, de diamètre 21 mm. a remplacé le timbre à date de type 13 à partir de 1851.

Le tarif de 20 centimes en vigueur du 1^{er} janvier 1849 au 30 juin 1850, était passé à 25 centimes du 1^{er} juillet 1850 au 30 juin 1854, puis revenu à 20 c le 1^{er} juillet 1854.



Petits Chiffres 2427 sur timbre Napoléon III 20 c bleu et timbre à date de **type 15** du 8.05.1857.

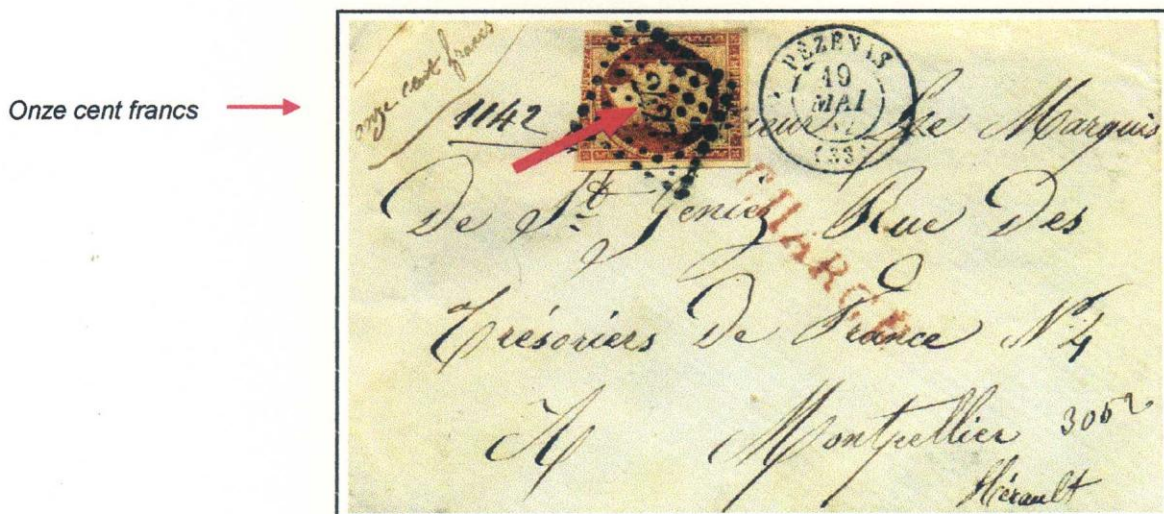
LA LETTRE CHARGÉE

Contrairement à la lettre simple, la lettre chargée (contenant des valeurs), était obligatoirement affranchie et supportait une taxe variable dans le temps : égale au double tarif de la lettre jusqu'en 1854, puis fixe à 20 c de 1854 à 1871, et à 50 c au-delà. Un timbre **CHARGÉ** était apposé sur la lettre et un timbre descriptif du chargement figurait au verso.

Poids de la lettre : 7,7 grammes
 PC 2427 du bureau de Pézenas
 Nombre de cachets : 5
 Couleur des cachets : r (rouge)
 Empreinte "AJ" : cachet de l'expéditeur



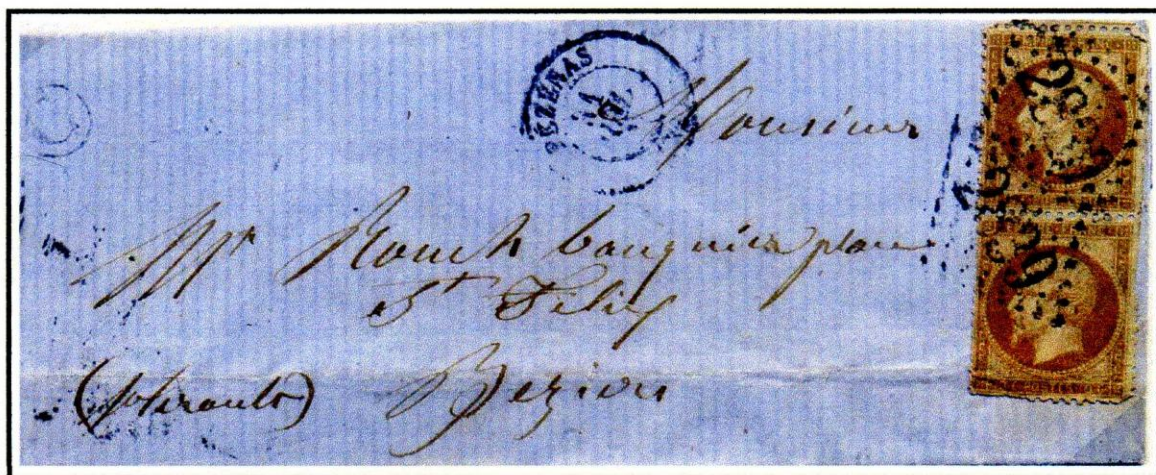
Verso de la lettre : timbre descriptif du chargement et timbre à date du 19 mai 1862.



Recto de la lettre : contenant 1100 francs, elle est affranchie à 40 c, soit 20 c, tarif de la lettre simple au 1^{er} janvier 1862 + 20 c de taxe pour le chargement. Le timbre **CHARGÉ** a été apposé à l'encre rouge et le timbre-poste a été annulé par les Petits Chiffres 2427.

LES GROS CHIFFRES

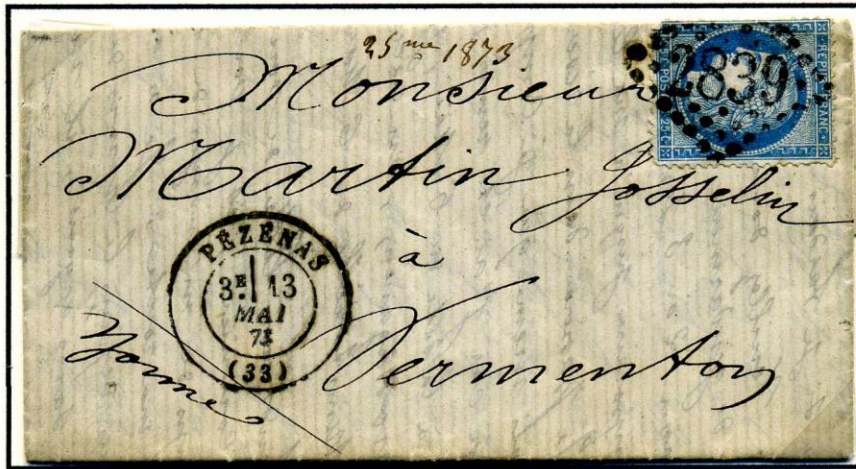
En 1863, la Poste procède au changement de ses timbres oblitérants à cause du manque de lisibilité des chiffres. Les "Petits Chiffres" sont alors remplacés par des " Gros Chiffres " de 6,5 mm. de haut (Cirulaire de décembre 1862). Dans la nouvelle liste des 4361 bureaux de la métropole, **PÉZENAS** a le numéro 2839.



Gros Chiffres 2839 sur timbres Napoléon III dentelés 10 c et timbre à date du 31 juillet 1863.



Gros Chiffres 2839 sur timbre Napoléon III dentelé 20 c et timbre à date du 2 mai 1866.



Lettre du 13 mai 1873 de PÉZENAS à VERMENTON dans l'Yonne affranchie avec le 25 c Cérés bleu dentelé, oblitéré par les Gros Chiffres 2839. Le timbre à date est de type 17.

Les "Gros Chiffres" seront supprimés fin mars 1876. A partir de cette date, le timbre-poste sera annulé par le timbre à date.



Gros Chiffres 2839 sur timbre Cérés 25 c dentelé (tarif du 1.09.1871) et timbre à date de type 17 du 25 mars 1876. Il s'agit d'une des dernières utilisations des Gros Chiffres.

PÉZENAS a utilisé les Gros Chiffres 2839 sous forme de Petits Chiffres. Des "Petits Chiffres des Grands Chiffres" mis en réserve avaient été redistribués à partir de 1863.

OBLITÉRATION PAR LE TIMBRE À DATE

À partir du 1^{er} avril 1876, les timbres-poste seront annulés par le timbre à date, qui sera ainsi apposé deux fois sur le recto de la lettre. Le remplacement du timbre à date de type 15 a été considéré par l'Administration comme terminé en avril 1876. Mais dès novembre 1868, apparaît le timbre de type 17, qui sera ensuite légèrement modifié en 1875 pour donner naissance au type 18.

TIMBRE A DATE DE TYPE 17



Timbre à date du 25 mars 1876 – 3^{ème} levée

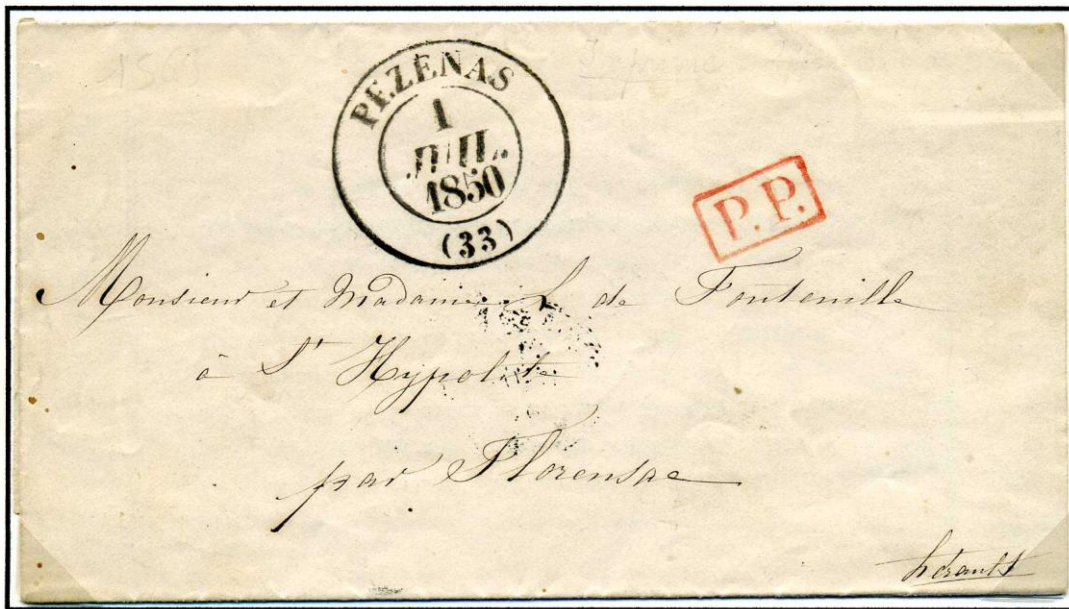
Dans la couronne, on trouve le nom du bureau et le numéro du département. Dans le bloc dateur, figurent la date avec le millésime à 2 chiffres et le numéro d'ordre des levées. La mise en service est de novembre 1868.



Timbre à date de type 17 de PÉZENAS du 3 septembre 1876, et au verso, timbre à date (d'arrivée) de type 17 de CLERMONT-DE-L'HÉRAULT.

L'AFFRANCHISSEMENT EN NUMÉRAIRE

L'affranchissement des correspondances pouvait se faire également en numéraire, généralement par manque de timbres-poste. Dans ce cas, le bureau apposait le timbre de port payé **P. P.**



Timbre **P. P.** sur lettre de PÉZENAS du 1er juillet 1850, premier jour du de l'augmentation de tarif de 20 à 25 c pour les lettres territoriales.

Cette pratique était assez courante pour l'affranchissement des journaux et imprimés.



Timbre **P. P.** sur la bande d'expédition du journal " Le Languedocien", du 10 juin 1860, expédié du bureau de PÉZENAS le 9 juin 1860.

V.2 LES LETTRES NON AFFRANCHIES

Malgré la création du timbre-poste le 1^{er} janvier 1849, et l'affranchissement par l'expéditeur, beaucoup de lettres ordinaires restèrent non affranchies en timbres ou en numéraire, et dans ce cas, le destinataire devait s'acquitter d'une taxe égale, du 1^{er} janvier 1849 au 30 juin 1854, au montant de l'affranchissement.



Timbre taxe double trait 25 et timbre à date de type 13 de PÉZENAS du 31 août 1850.

Pour matérialiser la taxe à payer par le destinataire pour les lettres ordinaires, l'Administration a mis en service des timbres taxe double trait de 25 centimes à partir du 1^{er} juillet 1850. Les lettres pesantes continueront à être taxées à la plume.



Timbre taxe double trait 25 et timbre à date de type 15 de PÉZENAS du 27 janvier 1854.

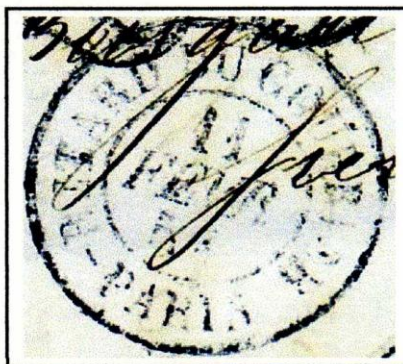


Timbre taxe double trait 25 et timbre à date de type 13 sur une lettre de PÉZENAS du 8 février 1851. Sur le coin gauche, on peut lire l'inscription manuelle " **Pézenas Rapide**".

Arrivée 3 jours après l'expédition, ainsi qu'en témoigne le timbre d'arrivée au verso, la lettre est frappée au recto du timbre à date " **RETARD DU COURRIER – PARIS – 11 FEVR 51**".



Timbre d'arrivée au verso.



Timbre "Retard du courrier" au recto.



Timbre taxe double trait 25 sur une lettre du 3 mars 1851, non affranchie de NEFFIÈS (Boîte rurale " R ") de l'arrondissement postal de PÉZENAS.

En 1853, 78 % des lettres n'étaient pas affranchies. Aussi quand l'Administration revient, le 1^{er} juillet 1854, à un affranchissement de 20 c, elle crée en même temps une prime à l'affranchissement. Toute lettre non affranchie sera redevable, non pas de 20 c mais de 30 c. Cette taxe sera matérialisée par un timbre double trait 30.



Timbre taxe double trait 30 et timbre à date de type 15 sur une lettre de PÉZENAS.



Timbre taxe double trait 30 sur une lettre du Commissariat de Police de PÉZENAS du 30 novembre 1854.

VI. LES BUREAUX DE DISTRIBUTION

Le bureau de Direction de PÉZENAS a géré 2 bureaux de Distribution à partir de 1846. Ces bureaux secondaires n'avaient à l'origine qu'une fonction de collecte des lettres qu'ils transmettaient à leur Direction et de distribution des correspondances qu'ils recevaient d'elle. Mais leurs compétences se sont élargies progressivement au fil du temps avec la taxation, l'affranchissement et le chargement des lettres. Ces bureaux ont reçu un timbre spécial, appelé "cursive".

LE BUREAU DE DISTRIBUTION DE PAULHAN

Le bureau de Distribution de PAULHAN a été ouvert le 1^{er} décembre 1846. Auparavant, PAULHAN avait une boîte rurale relevée, de janvier 1837 à septembre 1843, par le facteur rural du bureau de direction de CLERMONT- L'HÉRAULT. Puis de 1843 à 1846, cette boîte a été desservie par le bureau de Direction de PÉZENAS.



Cursive de type 20 " 33 / Paulhan " sur lettre du 23 septembre 1854.

PAULHAN a annulé le timbre-poste avec ses " Petits Chiffres " 2391, et transmis la lettre à son bureau de Direction de PÉZENAS, lequel a apposé son timbre à date de type 15.

Le bureau de PAULHAN sera transformé en bureau de Recette le 1^{er} janvier 1874.

LE BUREAU DE DISTRIBUTION DE SAINT-THIBÉRY

Le bureau de Distribution de St-THIBÉRY a été ouvert le 1^{er} décembre 1846.

Auparavant St-THIBÉRY possédait une boîte rurale relevée par le facteur rural du bureau de Direction de PÉZENAS. La lettre-timbre de cette boîte était " K " à partir de 1839, puis " L " de 1841 à 1846.



Cursive de type 20 "33 / St Thibéry" sur lettre du 11 février 1852 pour NICE.

Taxée à 5 décimes (NICE fait partie du Royaume de Sardaigne), la lettre a été transmise au bureau de Direction de PÉZENAS, qui a mis son timbre à date de type 13. Sur le verso de la lettre, figure un timbre d'arrivée " 13 FEB " frappé à l'encre rouge.

Le bureau de St-THIBÉRY sera transformé en bureau de Recette le 1^{er} janvier 1870.

VII. LA POSTE FERROVIAIRE

LA LIGNE BÉZIERS-MONTPELLIER

Une première ligne de Béziers à Clermont-l'Hérault par PÉZENAS et Paulhan fut mise en service en décembre 1858. Puis la ligne Paulhan-Montpellier fut ouverte par la Compagnie du MIDI le 15 décembre 1869. La gare de PÉZENAS-Midi était située entre les stations de St-Thibéry et de Lézignan-la-Cèbe.

Sur ces lignes secondaires, la Poste avait mis des courriers-convoyeurs, qui relevaient les lettres déposées dans les boîtes des gares et sur le parcours. À partir de 1866, l'Administration a mis en service un timbre spécifique pour les agents de la Poste. Ondulé, il portait le nom de la station, le quantième du mois, la ligne en abrégé, le numéro de départ du train et le numéro du département.

Timbre du courrier-convoyeur de PÉZENAS sur la ligne MONT.B (Montpellier-Béziers)

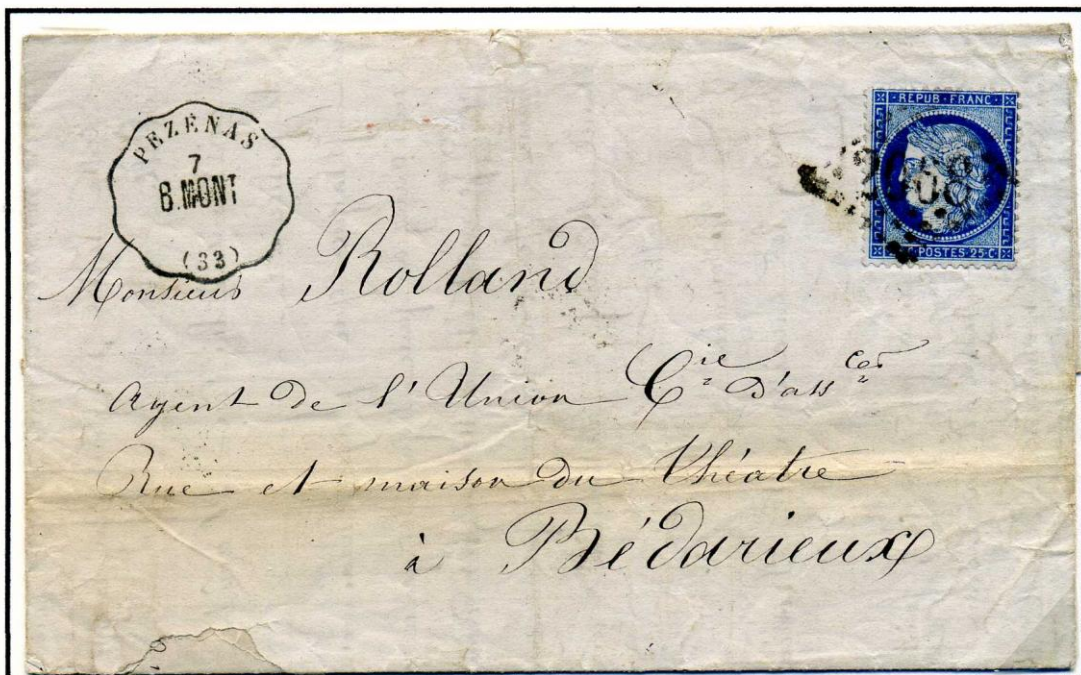


Lettre du 14 octobre 1871 pour AVIGNON, avec timbre du courrier-convoyeur de PÉZENAS, sur la ligne B.MONT (Béziers-Montpellier). La lettre est affranchie avec 5 timbres à 1c émission de Bordeaux et le 20 c Cérès émission du Siège de Paris.

Il y avait 4 trains par jour sur la ligne MONTPELLIER-BÉZIERS.



Lettre de PÉZENAS du 27 octobre 1873 pour LYON, relevée par le courrier-convoyeur à la gare de PÉZENAS, sur la ligne MONT.B (Montpellier-Béziers).



La lettre du 7 mars 1873 de PÉZENAS pour BÉDARIEUX.

Le courrier-convoyeur a apposé son timbre de la gare de PÉZENAS sur la ligne Béziers à Montpellier (**B.MONT**) et le timbre-poste a été annulé par les Gros Chiffres 2068 de LODÈVE (au verso, il y a un timbre à date d'arrivée à Lodève, où la lettre a été en transit).